



ETUDE SUR LES SERVICES  
À LA POPULATION

PAYS  
« FORÊT D'ORLÉANS – VAL DE LOIRE »

Volet 1 de l'étude

Analyse des besoins de services à la population

Version du 22 juillet 2005  
Document diffusé et mis en débat sur le territoire

## Sommaire

INTRODUCTION .....	4
Les objectifs et le champ de la démarche.....	4
La méthode d'analyse des besoins en matière de services à la population .....	5
Le contenu et le statut du présent document.....	6
<b>A LES GRANDS ENJEUX SOCIODÉMOGRAPHIQUES DU PAYS.....</b>	<b>7</b>
A.1 Préalable : avertissement sur les sources mobilisées et leur portée.....	7
A.2 Un Pays périurbain, organisé de manière multipolaire .....	8
A.2.1 Un Pays périurbain, sous influence externe .....	8
A.2.2 Un Pays dont la structuration interne repose sur la multipolarité .....	9
A.2.3 Une intercommunalité de projet qui se structure progressivement .....	11
A.3 Bénéficiant d'une attractivité résidentielle forte, le territoire enregistre une croissance importante de sa population .....	13
A.3.1 La population augmente durablement grâce à une attractivité résidentielle.....	13
A.3.2 La structure de la population évolue fortement avec l'arrivée de nouveaux ménages .....	14
A.4 Un Pays jeune mais qui vieillit : deux enjeux déterminants à partir de 2006-2007.....	15
A.4.1 Un Pays où les jeunes sont nombreux et essentiellement tournés vers le pôle orléanais.....	16
A.4.2 Des personnes âgées en proportion importante et croissante dans le centre et l'Est du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » .....	18
A.5 Un taux d'activité élevé, mais de profondes disparités entre l'Est et l'Ouest du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » .....	20
A.5.1 Un taux d'activité important, surtout à l'Ouest .....	20
A.5.2 Un taux d'activité féminin en forte croissance, qui s'accompagne de bouleversements dans les modes de vie.....	21
A.6 Un territoire résidentiel, très ouvert sur l'extérieur .....	22
A.6.1 La moitié des actifs-résidents travaillent à l'extérieur du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire », qui offre des emplois à des personnes qui habitent à l'extérieur du territoire .....	22
A.6.2 L'enjeu des migrations domicile-travail .....	23

A.7	Le niveau de vie de la population est globalement élevé, mais on repère des indices de creusement des disparités sociales .....	24
A.7.1	Le niveau de vie de la population du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » est globalement élevé .....	24
A.7.2	Des indices de creusement des inégalités sociales depuis quelques années .....	25
<b>B</b>	<b>L'ANALYSE DES BESOINS DE SERVICES : UNE TYPOLOGIE DE POPULATIONS ET DE BESOINS .....</b>	<b>30</b>
B.1	Préalable : pourquoi une typologie de populations et de besoins ? .....	30
B.1.1	Analyser les besoins de services en faisant émerger des types de besoins existants et à venir .....	30
B.1.2	La méthode .....	30
B.2	La population active et ses besoins .....	32
B.2.1	Les actifs occupant un emploi ou proches de l'emploi .....	32
B.2.2	Les actifs rencontrant ou susceptibles de rencontrer des difficultés d'insertion sociale et professionnelle .....	36
B.3	La population inactive et ses besoins .....	40
B.3.1	Les personnes âgées .....	40
B.3.2	Les jeunes et les très jeunes habitants (moins de 16 ans) .....	42
B.4	La population spécifique des nouveaux résidents .....	43
<b>C</b>	<b>L'ANALYSE DES BESOINS DE SERVICES : APPROCHE THÉMATIQUE.....</b>	<b>44</b>
C.1	L'analyse des besoins en matière de transport .....	44
C.2	L'analyse des besoins en matière d'emploi, formation, insertion.....	45
C.3	L'analyse des besoins en matière de santé .....	46
C.4	L'analyse des besoins en matière de services liés aux prestations sociales et familiales, à l'action sociale .....	47
C.5	L'analyse des besoins en matière de loisirs, sport et culture .....	48
C.6	L'analyse des besoins en matière de services postaux.....	50
C.7	L'analyse des besoins en matière de télécommunications et TIC .....	50
C.8	L'analyse des besoins en matière d'accès aux droits et d'aide juridique .....	51
C.9	L'analyse des besoins en matière d'éducation et d'enseignement.....	51

# INTRODUCTION

---

## Les objectifs et le champ de la démarche

Comme d'autres territoires, le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » est confronté à un défi qui consiste à mieux répondre aux attentes et aux besoins de sa population en matière d'offre de services. Au-delà de l'aspect purement quantitatif, les évolutions qualitatives de la demande en services à la population nécessitent en effet des réflexions approfondies, en lien avec le projet de développement du territoire.

C'est pourquoi le Syndicat Mixte pour le Développement du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » a décidé de conduire une étude sur les services à la population. Cette étude, qui est conduite en complémentarité avec le travail d'actualisation de la Charte du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire », vise l'élaboration d'un projet de services à l'échelle du Pays et de ses composantes territoriales, et l'élaboration d'un plan d'action opérationnel susceptible de donner lieu à une contractualisation avec les partenaires des collectivités locales du Pays.

Pour définir et mettre en œuvre des orientations territoriales en la matière, il est nécessaire d'établir un diagnostic global, partagé et prospectif de l'offre et des besoins de services à la population, notamment en matière de :

- Transports,
- Emploi, formation, insertion,
- Santé,
- Services liés aux prestations sociales et familiales, à l'action sociale,
- Services postaux,
- Télécommunications et TIC.

## La méthode d'analyse des besoins en matière de services à la population

La démarche retenue a mis l'accent sur la volonté des élus du territoire de partir des besoins (c'est-à-dire ne pas s'en tenir à la logique de l'offre). La méthode définie avec le cabinet a consisté à favoriser, par la définition de typologies de publics, l'émergence des besoins de la population, en intégrant les différents types de problématiques se posant aux composantes infraterritoriales du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire ».

Les objectifs sont en particulier :

- de faire émerger les attentes et les besoins en services, dans un contexte d'extrême dilution, d'éclatement important et de très grande diversité (en terme de caractéristiques sociodémographiques, le lieu d'habitat, la mobilité, les modes de vie...);
- d'identifier et de hiérarchiser les différents types de besoins, permettant par exemple de distinguer des besoins concernant l'ensemble ou la plupart de la population d'une part, et des besoins plus ou moins spécifiques à certaines catégories de populations d'autre part.

Fin juin-début juillet, une série de trois réunions locales a été organisée sur le territoire du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire », donnant lieu :

- à une présentation par le cabinet des grandes caractéristiques sociodémographiques de la population, ainsi que des types d'attentes ou de besoins identifiés ou supposés compte tenu de ces caractéristiques ;
- à des échanges avec les élus locaux et les agents des collectivités concernées : mise en débat et analyse approfondie des caractéristiques des populations, de leurs attentes et de leurs besoins, pré-identification des premiers points forts et points faibles de l'offre de service existante.

## Le contenu et le statut du présent document

Ce document portant sur « l'analyse des besoins de la population » a été élaboré dans le prolongement des réunions locales, ainsi que des analyses du cabinet et des échanges avec les techniciens du Syndicat Mixte pour le Développement du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire ».

Il constitue le premier volet de l'étude sur les services à la population dans le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire ».

Ce document présente une première analyse des besoins locaux en matière de services à la population, avec un double objectif :

- à travers la partie A : il s'agit de formaliser un diagnostic sociodémographique partagé. Ce diagnostic met en lumière et analyse les caractéristiques sociodémographiques qui contribuent à déterminer les types d'attentes et de besoins en matière de services à la population : l'âge, le niveau de vie, le mode de vie...
- à travers les parties B et C : le document propose une première formalisation des besoins de service, en conjuguant une approche qualitative et, autant que possible, quantitative. Cette approche se décompose en une analyse des types de population et des types de besoins correspondants (partie B), puis une analyse des besoins par thématiques de services (partie C). Cette partie du document n'est aucunement figée. Elle a vocation au contraire à être diffusée, discutée, débattue, l'objectif étant de parvenir à un diagnostic partagé des besoins de la population, en aidant les acteurs du territoire :
  - o à identifier les spécificités des différents types de populations présents sur le territoire et constituant la demande de services
  - o et à prendre en compte les complémentarités des différentes approches thématiques.

Ce document a donc un statut de document de travail, support pour des échanges locaux durant la période juillet-septembre 2005.

Dans la phase suivante de la démarche, à partir du mois de juillet, l'étude - action se poursuit par une analyse de l'offre de services à la population et de son adéquation aux besoins (phase 2 de la démarche), puis à l'identification de pistes d'amélioration et d'axes de progrès (phases 3 et 4).

# A LES GRANDS ENJEUX SOCIODÉMOGRAPHIQUES DU PAYS

---

## A.1 Préalable : avertissement sur les sources mobilisées et leur portée

La partie A du document formalise un diagnostic sociodémographique partagé. Il a vocation à mettre en lumière et à analyser les caractéristiques sociodémographiques qui contribuent à déterminer les types d'attentes et de besoins en matière de services à la population : l'âge, le niveau de vie, le mode de vie...

Les analyses livrées dans les pages qui suivent sont le fruit d'analyses statistiques et documentaires, d'entretiens et de réunions organisées sur le territoire.

La démarche d'analyse statistique et documentaire est évidemment tributaire des données disponibles. Or les données sociodémographiques les plus récentes et disponibles pour l'ensemble des communes du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » sont celles issues du Recensement Général de la Population (RGP) de 1999, qui faisait ressortir un certain nombre d'évolutions fondamentales par rapport à la situation de 1990. Aujourd'hui on dispose, pour conduire les analyses :

- des données de 1999, disponibles pour toutes les communes du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » et sur la plupart des thématiques à traiter, permettant de conduire des analyses quantitatives à l'échelle du Pays ;
- de données plus récentes, mais partielles en terme de thématiques et de zonages<sup>1</sup>.

Concernant l'évolution du territoire depuis 1999, on peut souligner des tendances communales et les mettre en perspective à l'échelle du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire », surtout lorsque l'échange avec les acteurs fait ressortir un constat d'évolution partagé, mais il n'est pas paru possible de faire des estimations quantitatives fiables à partir d'extrapolations communales. Cela étant, la plupart des analyses avec les acteurs du territoire font ressortir une tendance générale qui serait à la poursuite et même à l'amplification des grandes tendances démographiques constatées entre 1990 et 1999, en particulier concernant l'attractivité résidentielle du territoire.

---

<sup>1</sup> certaines communes du Pays – mais pas toutes - ont fait partie de l'échantillon national de communes pour le recensement de 2004 ; d'autre part, sur certains indicateurs, les données ne sont pas disponibles pour toutes les communes pour des raisons de secret statistique ou de simple renseignement de l'indicateur.

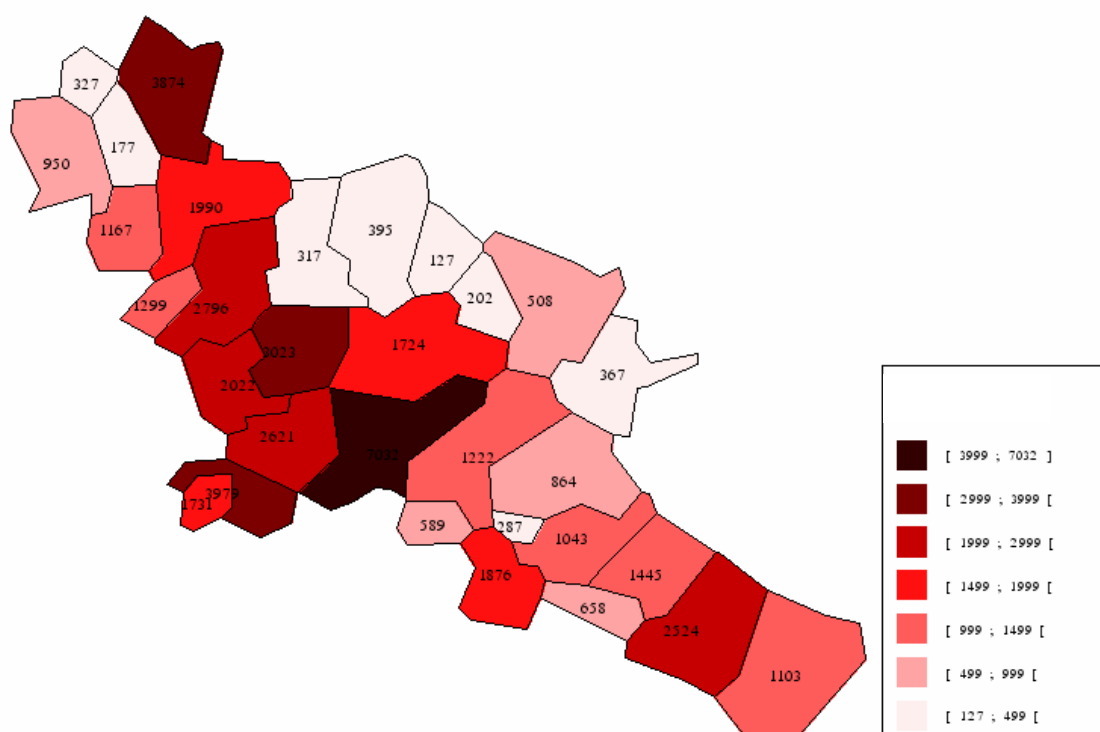
## A.2 Un Pays périurbain, organisé de manière multipolaire

### A.2.1 Un Pays périurbain, sous influence externe

n Le Pays « Forêt d'Orléans - Val de Loire » est un Pays essentiellement périurbain. En 1999, 60 % des 50 000 habitants du Pays résidaient dans la ceinture périurbaine de l'agglomération d'Orléans (source : INSEE). Le bassin orléanais rayonne sur tout l'ouest du territoire, jusqu'à Châteauneuf-sur-Loire compris.

n La population du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » est concentrée essentiellement dans sa partie centrale et occidentale, où l'influence orléanaise est la plus importante. La proximité orléanaise explique en effet en grande partie le dynamisme démographique du territoire, particulièrement marqué et durable (Cf. infra).

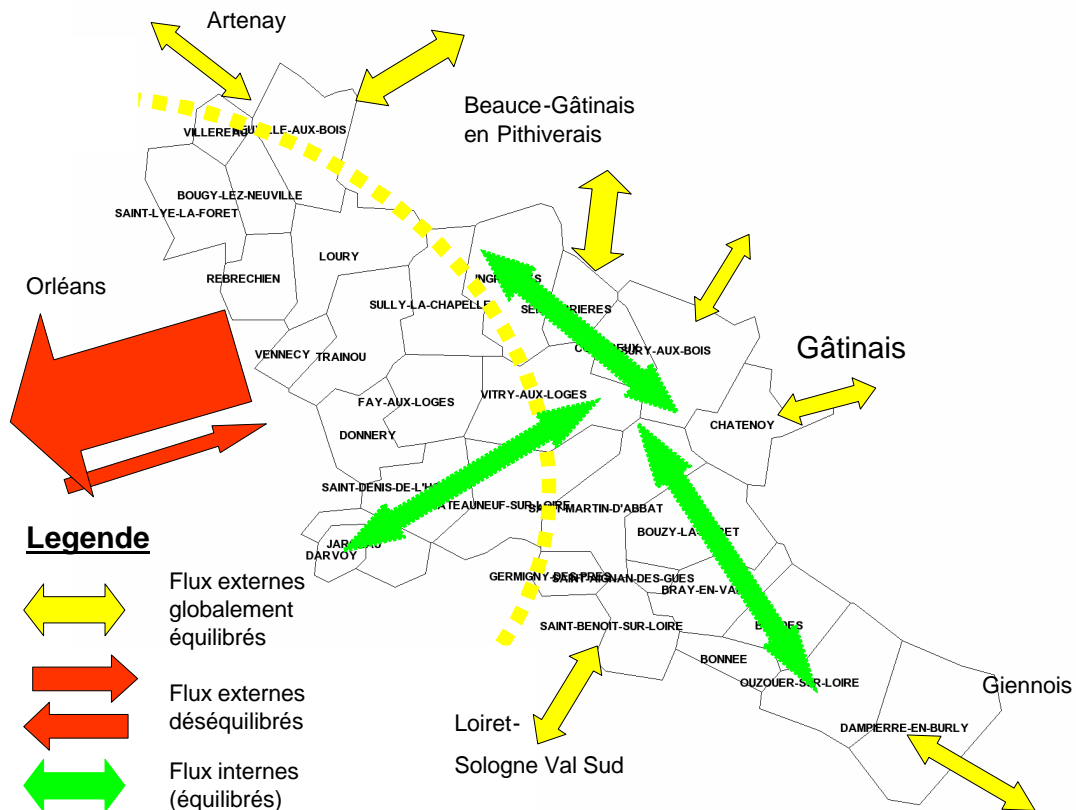
Figure n°1 : La population du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » et sa répartition en 1999



n Globalement le territoire se caractérise par l'influence dominante et allogène du pôle orléanais, dans sa zone centrale et occidentale. Aux extrêmes Nord, Est, et Sud-Est du Pays, on relève une dynamique plus centrifuge, les communes étant tournées vers des bassins polarisés à l'extérieur du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire ».

Bien que déterminante, l'influence externe du pôle orléanais n'est toutefois pas exclusive. Le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » est en effet marqué par d'autres dynamiques de polarité, à la fois externes et internes.

Figure n°2 : Un territoire périurbain, ouvert, et multipolaire : les migrations domicile-travail (source : INSEE)



### A.2.2 Un Pays dont la structuration interne repose sur la multipolarité

Les 31 communes du Pays s'inscrivent dans un espace vécu multipolaire, organisé autour de 7 bassins de vie de proximité<sup>2</sup> au total.

Parmi ces bassins de vie définis par l'INSEE, aucun n'est intégralement compris dans le périmètre du Pays. Toutefois, au-delà de l'influence extérieure de l'agglomération orléanaise, se détachent par leur caractère structurant dans l'organisation du territoire :

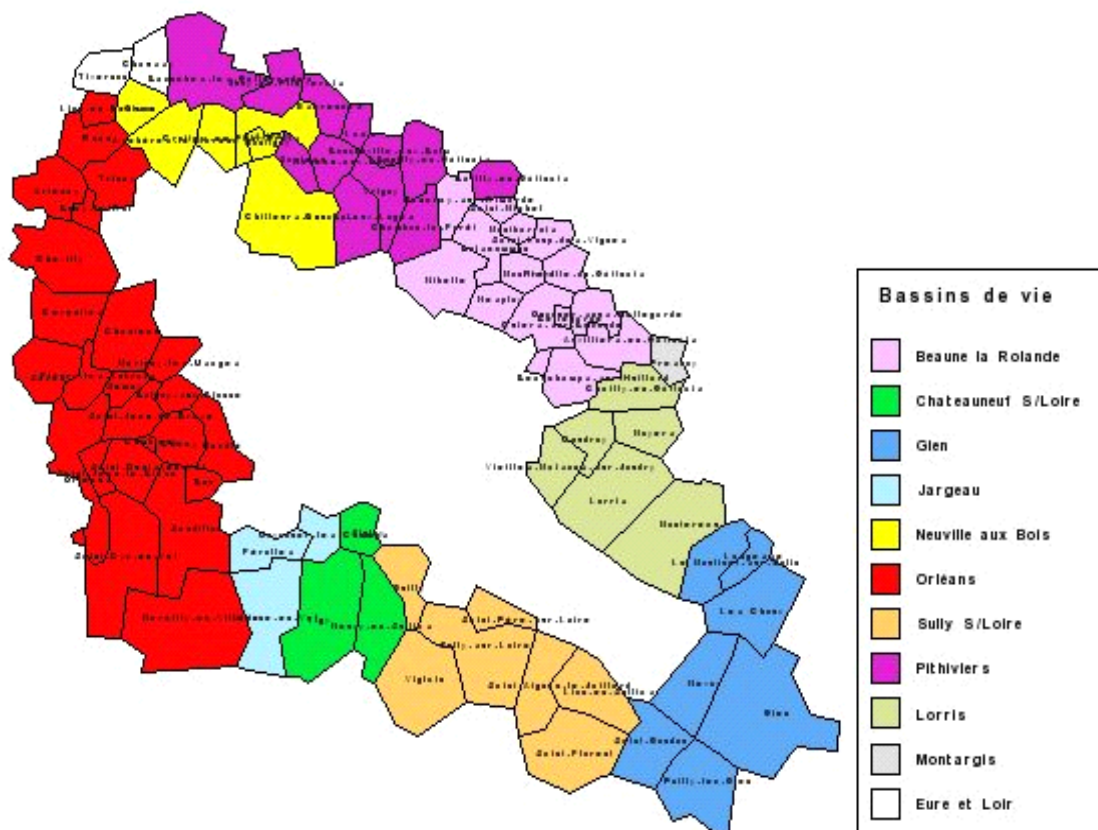
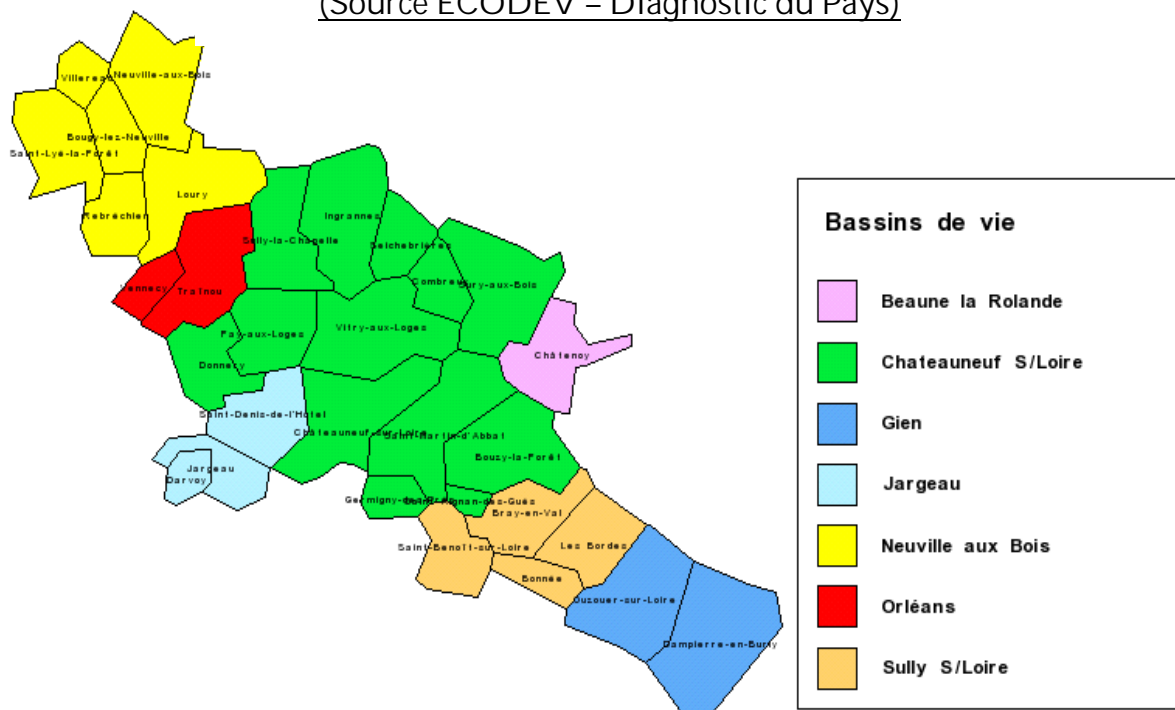
- En premier lieu, dans la partie centrale du territoire, la polarisation forte du bassin de vie de Châteauneuf-sur-Loire ;
- Ensuite, les deux bassins de Jargeau à proximité de celui de Châteauneuf-sur-Loire, et celui de Neuville-aux-Bois, au Nord, qui s'étend au-delà des limites du Pays ;
- Enfin des bassins de vie qui structurent la partie sud du territoire, en lien avec des communes externes au Pays : le Giennois et Sully-sur-Loire.

<sup>2</sup> Bassin de vie : « le plus petit territoire dans lequel peut s'accomplir la majorité des actes courants : accès aux services privés ou publics fréquentés assez souvent et accès à l'emploi » (Définition INSEE).

Figure n° 3 :

### Bassins de vie dans le Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire

(Source ECODEV – Diagnostic du Pays)



### A.2.3 Une intercommunalité de projet qui se structure progressivement

n Les caractéristiques de la coopération intercommunale sont déterminantes pour la capacité des acteurs locaux à mettre en œuvre de manière coordonnée des politiques de services réellement fédératives et concertées.

n En 1999, deux tiers de la population du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » vivaient dans une commune membre d'une Communauté de communes.

Trois Communautés de communes structurent les coopérations intercommunales au sein du Pays :

- la Communauté de commune des Loges dans la partie centrale du territoire : 9 communes, pour presque un tiers de la population du Pays (31 %)
- La Communauté de communes « Val d'Or et Forêt » avec 6 communes (environ 18 % de la population du Pays)
- La Communauté de communes de la Forêt, avec 4 communes (17 % de la population)

Figure n°4 : La structuration intercommunale du territoire (les trois Communautés de communes)

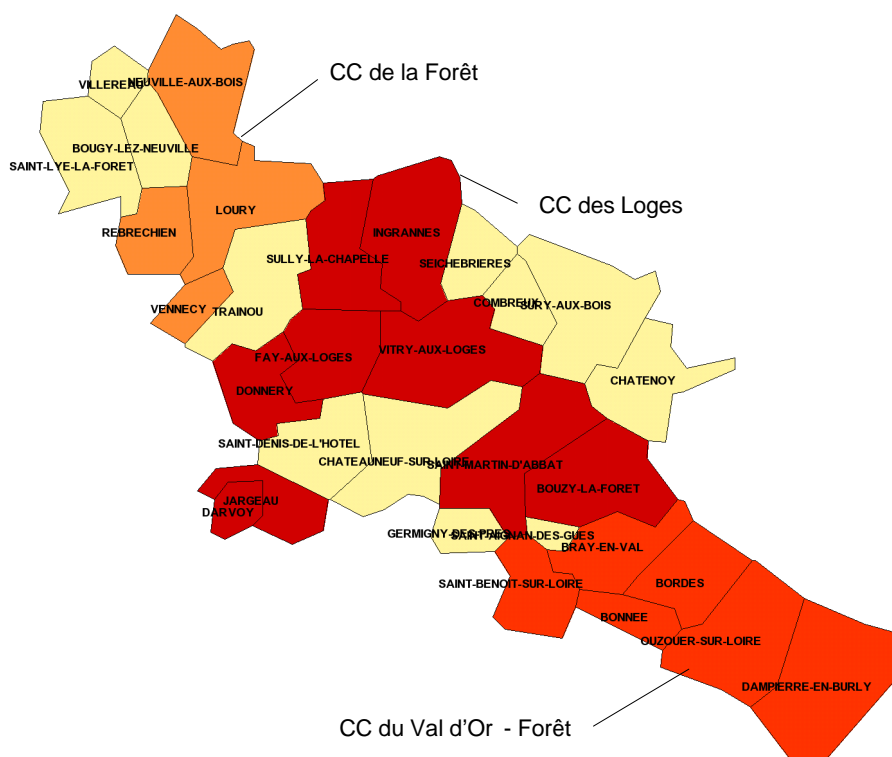


Figure n°5 : Répartition communale et intercommunale de la population du Pays en 1999

		Population 1999 (SDC)	Poids dans le Pays
Communauté de communes de la Forêt	Loury	1 990	4.1 %
	Neuville-aux-Bois	3 874	8.0 %
	Rebréchien	1 167	2.4 %
	Vennecy	1 299	2.7 %
Total Communauté de communes de la Forêt		8 330	17.3 %
Communauté de communes des Loges	Bouzy-la-Forêt	864	1.8 %
	Darvoy	1 731	3.6 %
	Donnery	2 022	4.2 %
	Fay-aux-Loges	3 023	6.3 %
	Ingrannes	395	0.8 %
	Jargeau	3 979	8.2 %
	Saint-Martin-d'Abbat	1 222	2.5 %
	Sully-la-Chapelle	317	0.7 %
Vitry-aux-Loges	1 724	3.6 %	
Total Communauté de communes des Loges		15 277	31.7 %
Communauté de communes « Val d'Or et Forêt »	Bonné	658	1.4 %
	Bordes (Les)	1 445	3.0 %
	Bray-en-Val	1 043	2.2 %
	Dampierre-en-Burly	1 103	2.3 %
	Ouzouer-sur-Loire	2 524	5.2 %
	Saint-Benoît-sur-Loire	1 876	3.9 %
Total Communauté de communes « Val d'Or et Forêt »		8 649	17.9 %
communes isolées	Bougy-lez-Neuville	177	0.4 %
	Châteauneuf-sur-Loire	7 032	14.6 %
	Châtenoy	367	0.8 %
	Combreux	202	0.4 %
	Germigny-des-Prés	589	1.2 %
	Saint-Aignan-des-Gués	287	0.6 %
	Saint-Denis-de-l'Hôtel	2 621	5.4 %
	Saint-Lyé-la-Forêt	950	2.0 %
	Seichebrières	127	0.3 %
	Sury-aux-Bois	508	1.1 %
	Traînou	2 796	5.8 %
Villereau	327	0.7 %	
Total communes isolées		15 983	33.1 %
Ensemble Pays		48 239	100.0 %

### A.3 Bénéficiant d'une attractivité résidentielle forte, le territoire enregistre une croissance importante de sa population

#### A.3.1 La population augmente durablement grâce à une attractivité résidentielle

n La croissance de la population du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » a été particulièrement forte sur la période 1990-1999.

Le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » a enregistré un gain de 3 739 habitants entre 1990 et 1999, soit un accroissement de 8.4 % sur la période considérée. Nettement supérieur à la moyenne des autres Pays de la Région Centre sur la même période (2.6 %), ce chiffre illustre un dynamisme réel. Caractéristique des territoires situés à la frontière périurbaine des agglomérations moyennes – comme Orléans – ce dynamisme n'en est pas moins d'un niveau particulièrement élevé.

Cette augmentation s'est poursuivie, voire même vraisemblablement amplifiée depuis lors. On évalue la population à 50 000 personnes environ aujourd'hui. La conjonction de plusieurs facteurs explique cette évolution <sup>3</sup>.

n La croissance démographique bénéficie avant tout de l'attractivité résidentielle du territoire. En effet, le cadre de vie du Pays attire de nombreux nouveaux ménages : le solde migratoire, largement excédentaire, s'élève à + 2 621 personnes sur la période 1990-1999.

n D'autre part la croissance démographique est tributaire d'un dynamisme également important du solde naturel. Selon l'INSEE, le taux de natalité s'élève à 11.8 ‰ (contre 10.9 ‰ pour la Région Centre) et le taux de mortalité est assez bas (8.9 ‰ contre 11.5 ‰ pour la Région)

---

<sup>3</sup> L'évolution de la population, en l'occurrence entre 1990 et 1999, est tributaire de l'évolution de deux facteurs : le solde migratoire, d'une part (différence entre le nombre de départs et d'arrivées de résidents au cours d'une période donnée) et le solde naturel (différence entre le nombre de décès et de naissances au cours d'une période donnée).

### A.3.2 La structure de la population évolue fortement avec l'arrivée de nouveaux ménages

n Le taux de renouvellement de la population et du type d'habitants est particulièrement significatif : 30 % des habitants se sont installés dans le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » au cours des 10 dernières années.

n Entre 1990 et 1999, les migrations résidentielles ont eu des caractéristiques générationnelles et sociales très marquées :

- Au plan générationnel, le solde migratoire est positif avant tout pour la tranche des 30-59 ans. Cette population est constituée la plupart du temps de ménages qui viennent s'installer sur le territoire avec leurs enfants (le nombre des arrivées sur la tranche 0-19 ans est aussi nettement supérieur au nombre de départs). En revanche, le nombre de départs est très nettement supérieur (presque deux fois plus) au nombre d'arrivées sur la tranche 20-29 ans, et on peut parler de fuite des jeunes (en lien avec leurs études, cf. ci-dessous). Chez les plus de 60 ans, on constate surtout une stabilité de l'implantation, mais en tout état de cause les arrivées restent supérieures aux départs.
- La taille des nouveaux ménages arrivant contribue à augmenter la taille moyenne des ménages du Pays « Forêt d'Orléans - Val de Loire ». En effet il s'agit pour la plupart de familles avec enfants, soit de ménages de 3, 4 ou 5 personnes. Si les ménages d'1 ou 2 personnes représentaient en 1999 la majorité dans le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » (56.6%), ils étaient toutefois moins nombreux en proportion qu'à l'échelle du Loiret ou de la France métropolitaine. Leur part devrait continuer à diminuer au profit des ménages de 3, 4 ou 5 personnes.
- En terme de type d'activité des personnes arrivant sur le territoire, on note une attractivité résidentielle avant tout pour les personnes en emploi. On dénombre également plus d'arrivées que de départs pour les retraités, notamment chez les jeunes retraités, mais c'est surtout la stabilité résidentielle qui caractérise cette catégorie de population. Le nombre de départs est supérieur au nombre d'arrivées pour les demandeurs d'emploi et chez les jeunes qui vont faire des études.

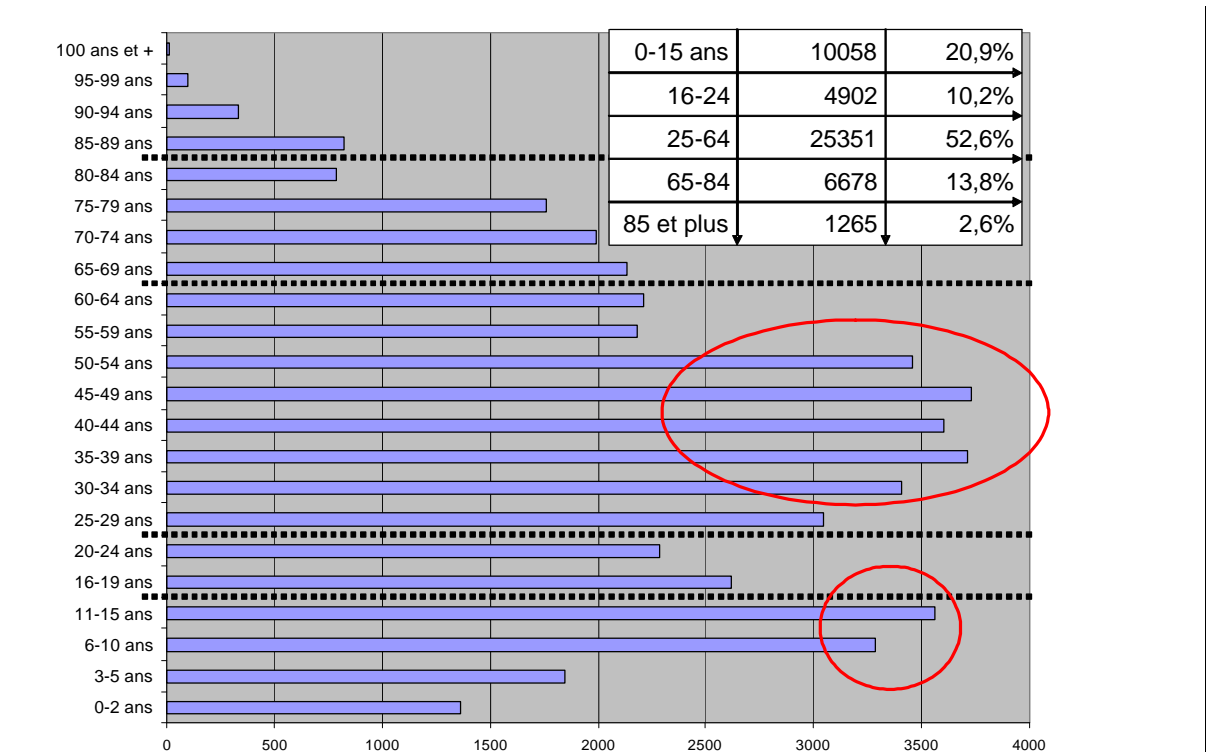
n Les disparités territoriales sont toutefois importantes à l'intérieur du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire ». Si la tendance à l'augmentation démographique se vérifie globalement sur l'ensemble du territoire, des différences d'ampleur sont cependant à prendre en compte.

Le Nord-Ouest et le centre du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire », qui polarisent une partie importante de l'offre de services et de logements et sont sous l'influence de l'aire urbaine orléanaise, se distinguent par un dynamisme démographique important.

Certaines communes qui avaient subi une diminution de leur population entre 1990 et 1999, comme Saint-Denis-de-l'Hôtel, ont vu cette tendance s'inverser récemment, alimentant en cela le constat d'une poursuite et même d'une amplification de l'attractivité résidentielle du territoire.

#### A.4 Un Pays jeune mais qui vieillit : deux enjeux déterminants à partir de 2006-2007

Figure n°6 : Pyramide des âges du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » en 1999 (hommes et femmes)



n La pyramide des âges du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » montre l'acuité des deux enjeux démographiques auxquels fait face celui-ci :

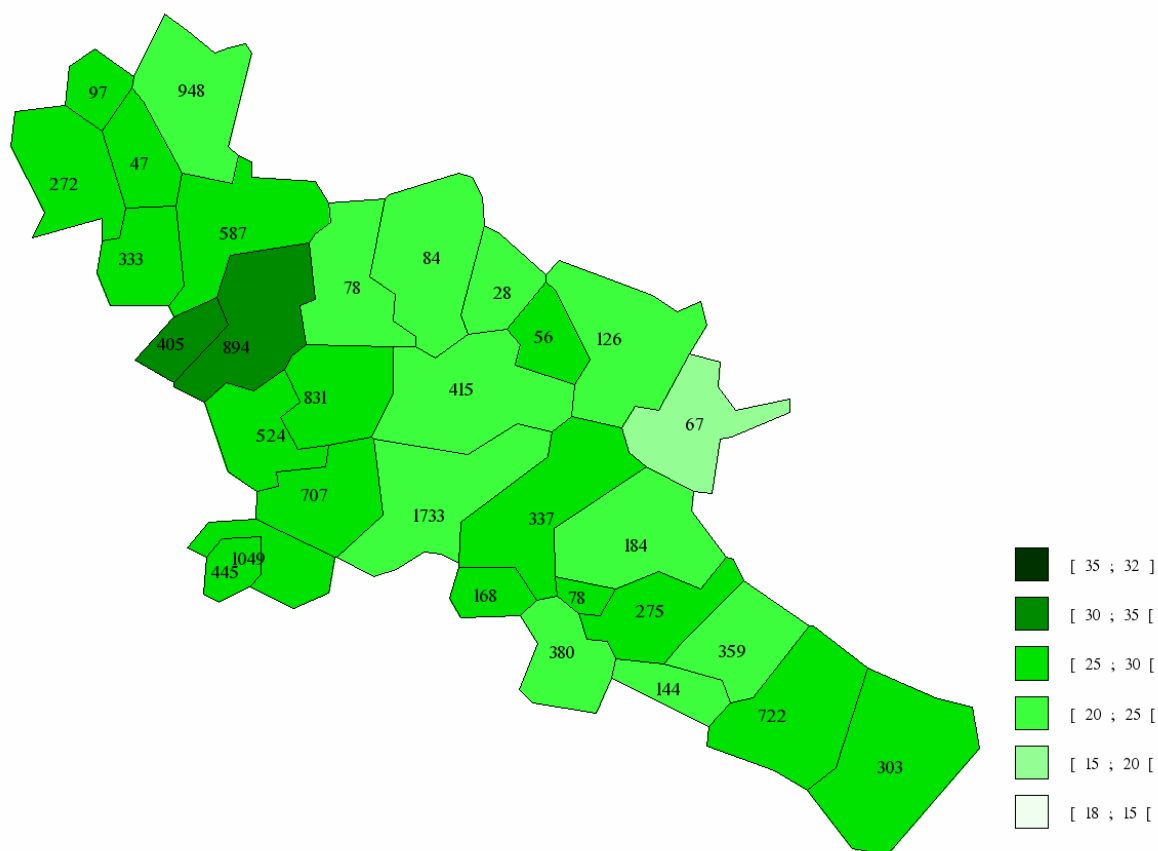
- son vieillissement, extrêmement important en termes d'effectifs et particulièrement brutal au niveau de la classe d'âge du baby-boom née entre 1945 et 1949. En 1999, on dénombrait ainsi un peu plus de 2 000 personnes ayant entre 55 et 59 ans, mais presque 3 500 entre 50 et 54 ans, soit un écart de 75 % en l'espace d'une classe d'âge !
- sa jeunesse, associée à un renouvellement important de la population et à un dynamisme démographique réel.

#### A.4.1 Un Pays où les jeunes sont nombreux et essentiellement tournés vers le pôle orléanais

n Une population importante : un quart de la population avait moins de 20 ans en 1999 (12 700 jeunes soit 26 % de la population du Pays), et 30 % de la population avait moins de 25 ans.

A titre de comparaison, les moins de 20 ans représentent 24.7 % de la population à l'échelle de la France métropolitaine et seulement 23.6 % à l'échelle de la Région Centre. L'INSEE affiche aussi un indice jeunesse de population (- de 20 ans / 60 ans et +) de 1.27 pour le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » contre 0.91 pour la Région Centre.

Figure n°7 : La répartition des jeunes de moins de 20 ans



Lecture : les chiffres inscrits dans les périmètres communaux représentent les effectifs ; la couleur plus ou moins foncée indique la part en % de cette catégorie de population dans l'ensemble de la population de chaque commune.

n Les effectifs de jeunes habitants sont surtout nombreux dans les parties Ouest et Sud du territoire. On peut faire la même observation en raisonnant en proportion : les communes les plus jeunes se trouvent à l'Ouest et au Sud du Pays.

n Une population jeune en croissance du fait de la conjonction du solde naturel et du solde migratoire. Entre 1990 et 1999, 4 904 naissances ont été recensées. Par ailleurs, les jeunes actifs arrivant sur le territoire ont dans la plupart des cas de jeunes enfants, ce qui a contribué à rajeunir le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » encore davantage.

n La population jeune n'est pas homogène en termes d'enjeux de services. Il paraît nécessaire d'établir une distinction entre les moins de 15 ans (20.9 % de la population du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » en 1999) et les 16-24 ans (10.2 %).

n La localisation des plus jeunes enfants recouvre la dynamique démographique du territoire (naturelle, mais aussi migratoire). Les naissances ont surtout été enregistrées au centre et à l'Ouest du territoire.

On retrouve un nombre particulièrement élevé d'enfants en bas âge dans les communes où se sont installés les nouveaux ménages (centre et Ouest du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire »). Par ailleurs, la plupart des communes ont identifié une augmentation très significative du nombre d'enfants en bas âge. De nombreuses communes ont dû ouvrir de nouvelles classes de maternelles pour accueillir les jeunes arrivants et doivent aujourd'hui répondre à des besoins périscolaires (halte-garderies, crèches...).

n Les jeunes de plus de 15 ans sont surtout concentrés à proximité d'Orléans et au Sud du Pays.

Les facteurs de localisation des jeunes de plus de 15 ans sont soumis à des contraintes plus fortes de scolarisation et d'accès à l'emploi. Ils résident ainsi pour la majeure partie dans le centre-Ouest et dans le Sud du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire ». L'absence de lycée sur le territoire et l'attraction de l'emploi expliquent l'installation d'une partie des jeunes à proximité de villes où ils peuvent suivre des enseignements ou travailler.

n Une fuite des jeunes de plus de 15 ans, surtout au-delà de 20 ans – soit la tranche 20-29 ans où le nombre de départs est deux fois plus important que le nombre d'arrivées – s'observe pour l'ensemble du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire ». Ce phénomène est corrélé avec des départs en raison de l'accès des jeunes aux études supérieures, mais il paraît important de s'interroger néanmoins sur les conditions d'attractivité de ce territoire pour de jeunes actifs.

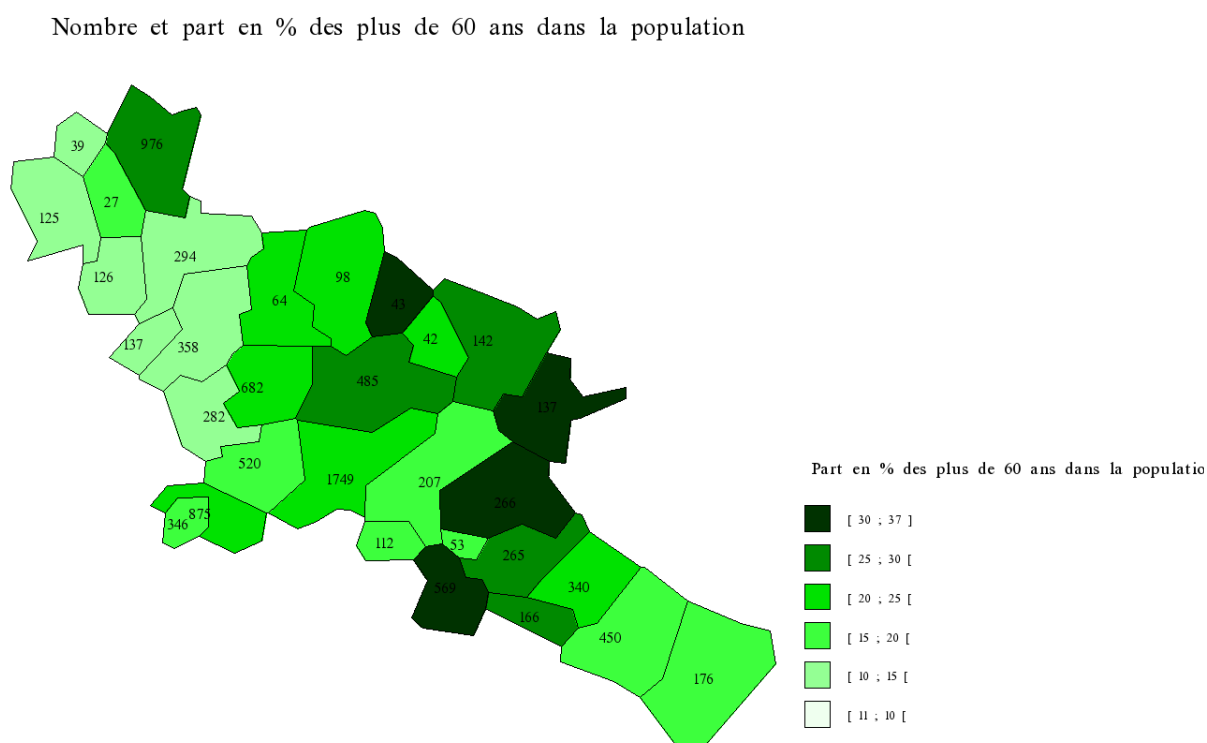
n L'évolution du nombre de jeunes sur le territoire depuis 1999 est délicate à estimer et à analyser. La pyramide des âges du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » est fortement élargie à sa base, et le phénomène de glissement vers le haut qui caractérise le vieillissement devrait se traduire en principe par une augmentation correspondante des classes d'âges plus âgées. Mais les

phénomènes d'attraction de très jeunes enfants et de départs de jeunes de plus de 20 ans altèrent le caractère linéaire de cette évolution et gênent les tentatives d'extrapolation. En l'état, on ne peut donc pas indiquer avec certitude dans quel sens a évolué cette catégorie de population.

#### A.4.2 Des personnes âgées en proportion importante et croissante dans le centre et l'Est du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire »

n Une personne sur cinq avait plus de 60 ans en 1999. On dénombrait alors 10 150 personnes de plus de 60 ans (21 % de la population).

Figure n° 7 : La répartition des personnes de plus de 60 ans dans la population



Lecture : les chiffres inscrits dans les périmètres communaux représentent les effectifs ; la couleur plus ou moins foncée indique la part en % de cette catégorie de population dans l'ensemble de la population de chaque commune.

n Un vieillissement qui se poursuit et s'amplifie à partir de 2005-2007. La part des 60 ans et plus dans la population est une des plus faibles de la Région Centre et elle n'a que peu augmenté avant les années 2000. En revanche, la pyramide des âges du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » reflète l'évolution nationale, et un vieillissement extrêmement important est attendu à compter des années 2005-2007 (le « papy-boom » de la génération née pendant le baby-boom après guerre).

En 1999, l'écart entre les classes d'âges de 50-54 et 55-59 ans était ainsi considérable dans le Pays : un peu plus de 2 000 personnes de 55-59 ans, mais près de 3 500 sur la génération des 50-54 ans, et plus de 3 500 sur la génération suivante des 45-49 ans. Sept ans plus tard, la population âgée de plus de 60 ans est entrée dans une phase d'augmentation considérable, qui va nécessairement influencer sur le niveau de la demande de services (cf. infra).

n Des personnes âgées qui paraissent bénéficier d'un degré d'inclusion sociale élevé. En 1999, on dénombrait 2 000 personnes de plus de 66 ans vivant seules. D'après les enquêtes qui ont suivi la canicule, peu de personnes de plus de 65 ans sont réellement isolées. Par exemple, à Neuville-aux-Bois, on a identifié 37 personnes âgées isolées alors que la commune compte 960 personnes de plus de 60 ans.

Ainsi, on peut estimer que globalement la population âgée, souvent installée depuis longtemps sur le territoire, est relativement bien intégrée socialement et que les problématiques d'isolement sont peu importantes. Néanmoins, le caractère peu visible de cette population et de leurs attentes mérite sans doute une attention particulière. Il conviendrait de tester de manière spécifique l'existence d'attentes non identifiées et en tout état de cause non exprimées, tant de la part d'une population âgée peu revendicatrice, que de la part de familles pour qui la formulation d'une demande d'aide est souvent vécue comme un aveu de « mauvaise » prise en charge de la personne âgée par son entourage familial.

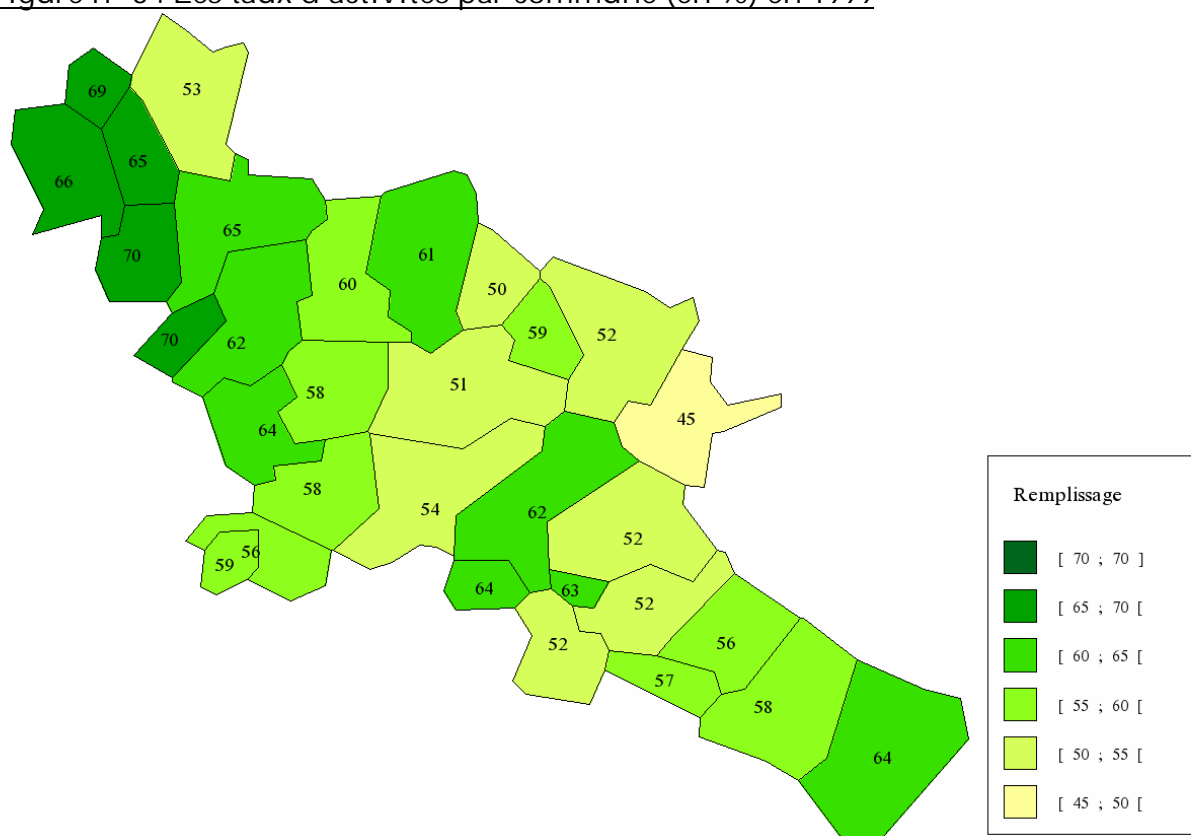
n Un vieillissement par étapes, et une population âgée non homogène. Les personnes âgées de plus de 60 ans n'ont pas toutes les mêmes caractéristiques en terme de mode de vie : on vit plus longtemps, mais on vieillit aussi mieux, avec des attentes et des besoins différents selon l'âge, le niveau de validité et d'autonomie, ou inversement, de dépendance. Il convient ainsi de distinguer dans le territoire la population de « jeunes retraités » (avec une part significative de nouveaux arrivants sur le territoire) de celle constituée de personnes plus dépendantes, dont les caractéristiques et les attentes sociales sont très différentes (cf. infra).

## A.5 Un taux d'activité élevé, mais de profondes disparités entre l'Est et l'Ouest du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire »

### A.5.1 Un taux d'activité important, surtout à l'Ouest

Un trait caractéristique des territoires périurbains dynamiques, le taux d'activité de la population du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » est important et connaît une augmentation forte. En 1999, le taux d'activité du Pays<sup>4</sup> s'élevait à 58.8 % alors que la moyenne nationale n'était que de 55 %. (Source : INSEE)

Figure n° 8 : Les taux d'activités par commune (en %) en 1999



Lecture : les chiffres inscrits dans les périmètres communaux sont les valeurs du taux d'activité (45 % dans la commune où il est le moins élevé et 70 % là où il est le plus fort) ; la couleur plus ou moins foncée illustre l'importance cette même valeur.

S'élevant à 33 % environ, le taux d'activité des 15-24 ans est moins important dans le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » que dans la moyenne des Pays de la région (36 % environ), car le phénomène d'allongement des études y est plus sensible, en lien avec la proximité du pôle orléanais.

<sup>4</sup> Rappel : le taux d'activité est le rapport entre la population active et l'ensemble de la population de plus de 15 ans. Ce taux est calculé au niveau de la population résidente, dont une part importante occupe un emploi à l'extérieur du territoire.

n Profondes disparités Nord-Ouest / Sud-Est. Alors que la partie Nord-Ouest du Pays a un taux d'activité globalement élevé et homogène, les autres composantes territoriales du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » apparaissent plus disparates. Ce constat met en lumière l'attractivité résidentielle du territoire pour les actifs travaillant dans les différents pôles d'emploi : la zone d'influence de l'agglomération orléanaise (Nord Ouest et Centre Ouest du Pays « Forêt d'Orléans Val de Loire ») ainsi que la zone d'influence de Gien (Sud du Pays) sont celles où le taux d'activité des résidents est le plus élevé.

#### A.5.2 Un taux d'activité féminin en forte croissance, qui s'accompagne de bouleversements dans les modes de vie

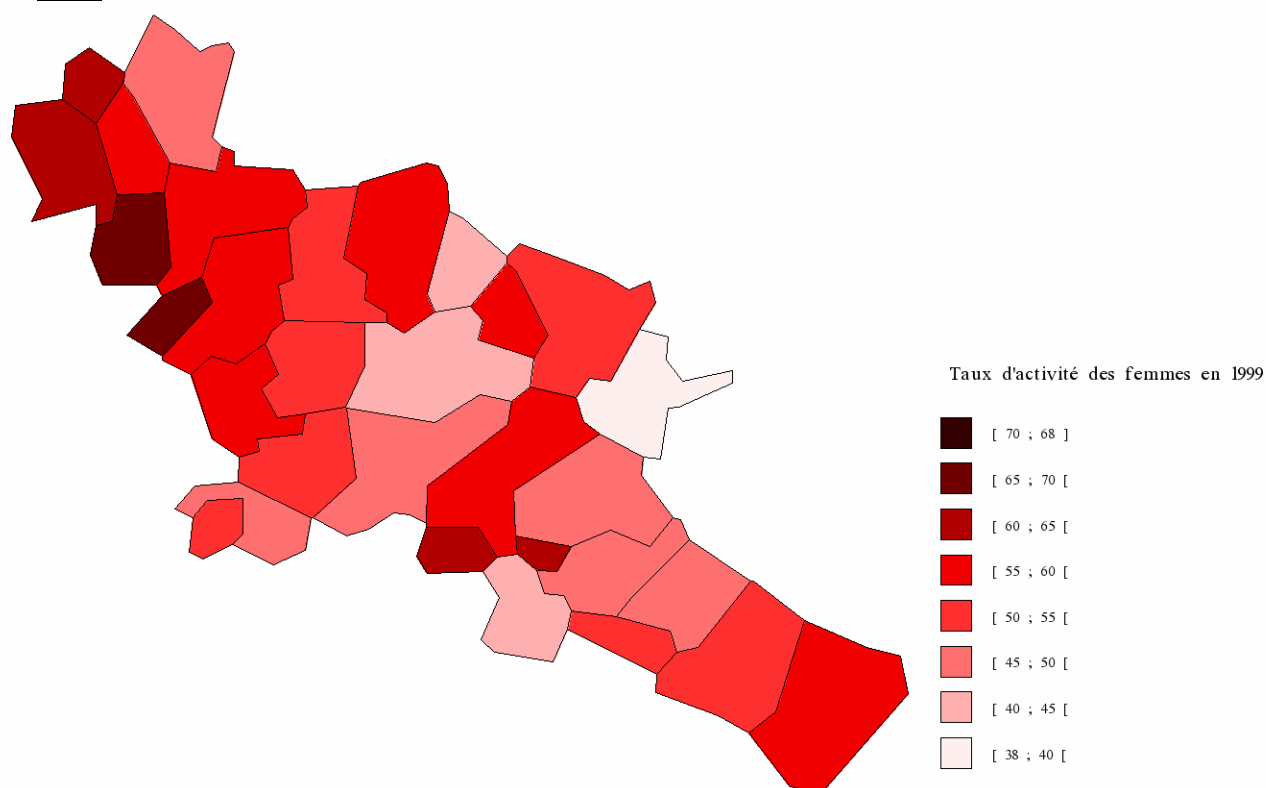
n Le taux d'activité féminin a augmenté très fortement, passant de 48.6 % à 53.3 % entre 1990 et 1999. La progression semble s'être poursuivie et même amplifiée depuis lors. Elle est particulièrement marquée dans les communes de la partie centrale du Pays : on peut parler d'une progression depuis le Nord-Ouest « en tâche d'huile ».

L'augmentation du nombre de foyers monoparentaux est à corrélérer à l'évolution du taux d'activité féminin.

n Le taux d'activité féminin, qui s'élève à 53.3 % en 1999 est très important. Au plan géographique, la répartition des femmes actives recoupe clairement les zones d'influence des aires orléanaises, au Nord-Ouest et au centre du Pays, et du giennois au Sud.

Dans le Sud du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire », le nombre plus important de familles de trois enfants pourrait expliquer en partie la faiblesse – relative – de cet indicateur par rapport au Nord.

Figure n° 9 : Le niveau du taux d'activité féminin par commune (en %) en 1999



## A.6 Un territoire résidentiel, très ouvert sur l'extérieur

### A.6.1 La moitié des actifs-résidents travaillent à l'extérieur du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire », qui offre des emplois à des personnes qui habitent à l'extérieur du territoire

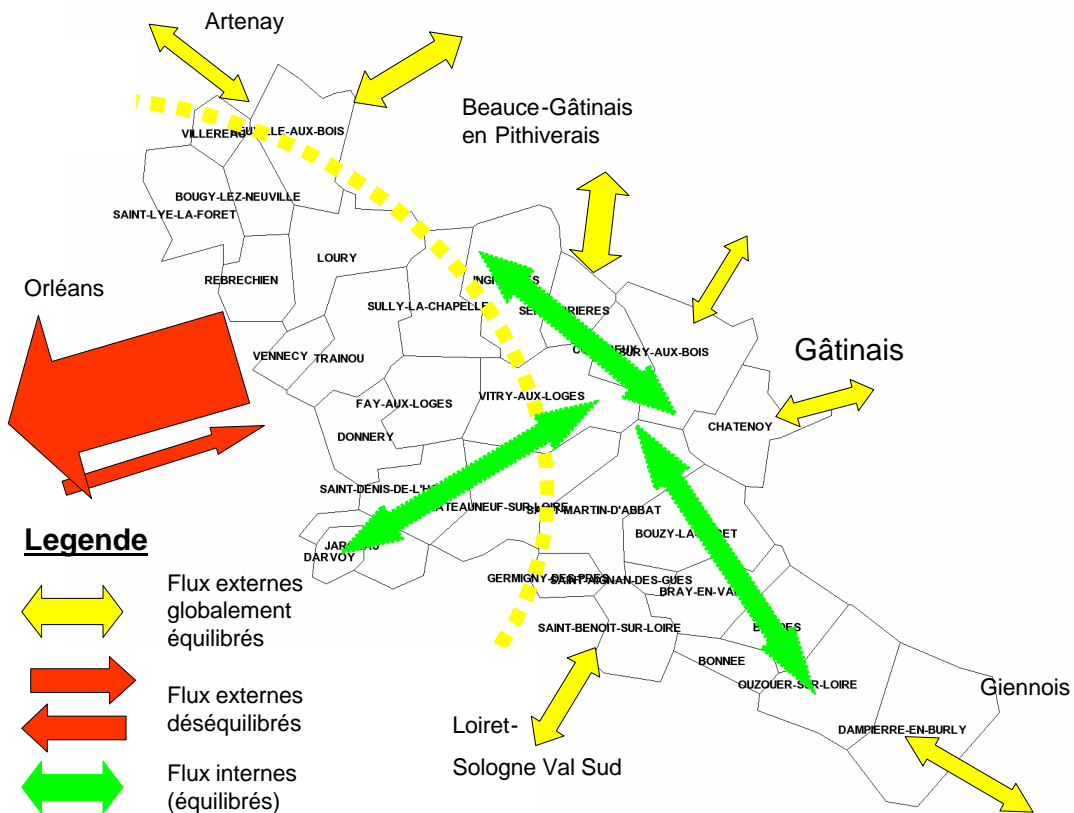
n Le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » a une vocation résidentielle affirmée : plus de 50 % des habitants du territoire travaillent à l'extérieur de celui-ci. L'agglomération orléanaise constitue la zone d'attraction en matière d'emploi pour le centre et l'Ouest du Pays, alors que les résidents de la Communauté de communes « Val d'Or et Forêt » au Sud travaillent essentiellement sur les pôles de Sully-sur-Loire et Gien.

n Pour autant, l'ouverture du territoire est à double sens puisque 37 % des emplois du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » sont occupés par des personnes qui n'habitent pas dans le périmètre du Pays.

## A.6.2 L'enjeu des migrations domicile-travail

n Touchant un nombre croissant de personnes (ce phénomène est appelé à se pérenniser ; on continue à percevoir une augmentation du taux d'activité à l'intérieur du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire »), ces importantes migrations domicile-travail mettent en lumière de nouveaux enjeux en termes de déplacements, de moyens et de flux de transports, ainsi que de gestion des temps sociaux sur le territoire (temps de travail / temps hors travail : temps domestique, de loisirs, familial...), en particulier pour les femmes actives.

Figure n° 10 : Un territoire périurbain, ouvert, et multipolaire : les migrations domicile-travail (source : INSEE)  
(NB : reproduction de la figure n°2)



n La distance domicile-travail moyenne parcourue par les résidents du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » est importante, s'élevant à environ 19 km en 2004. Cette distance est plus importante pour les habitants des communes du Nord-Ouest et du centre du Pays, où l'attractivité orléanaise est déterminante, que pour les habitants des communes du Sud-Est, qui vont travailler pour une part importante d'entre eux dans le pôle giennois.

En tout état de cause la possession d'un véhicule pour se rendre sur le lieu de travail constitue un déterminant clé pour accéder à l'emploi.

n On observe ces dernières années une sensible diminution de la distance moyenne entre le domicile et le lieu de travail. Ce point, délicat à analyser, peut s'expliquer de deux manières :

- Au niveau des habitants, le développement de stratégies individuelles de réimplantation résidentielle en vue de diminuer le temps de trajet (certains acteurs locaux identifient des stratégies résidentielles visant à se rapprocher des lieux d'emploi, notamment à mi-chemin entre l'orléanais et le giennois lorsque les deux membres d'un couple travaillent dans les deux pôles) ;
- Au niveau des emplois proposés, l'implantation ou le déménagement d'entreprises dans des proportions suffisamment importantes pour faire évoluer la distance moyenne.

## A.7 Le niveau de vie de la population est globalement élevé, mais on repère des indices de creusement des disparités sociales

### A.7.1 Le niveau de vie de la population du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » est globalement élevé

n Tous les indicateurs de richesse montrent un territoire dont la population est relativement aisée.

Le salaire moyen est élevé. En 2000, le salaire horaire moyen se situait à 10,22 euros, nettement au-dessus de la moyenne des Pays périurbains de la Région (9,22 euros) et au-dessus également de la moyenne de l'ensemble des Pays de la Région (9,05 euros) et de la moyenne régionale (9,52 euros).

La part des foyers non imposés est faible. En 1998, on relevait un taux de foyers non imposables de 40.9 %, alors que la moyenne des Pays de la Région connaissait un taux de 47.9 %, proche du taux national, soit une différence de 7 points en faveur du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire ».

Le revenu net imposable moyen était alors de 15 309 euros en 1998 pour le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire ». A la même époque, la moyenne des Pays de la Région s'élevait à 13 387 euros. La tendance locale, moins prononcée toutefois que dans la moyenne des Pays en raison du point élevé de départ, est à la diminution de la part des foyers non imposables : l'accroissement moyen du niveau de vie se poursuit.

Ce constat d'une population relativement aisée et croissante est à corrélérer avec l'évolution des caractéristiques sociales de la population due à son fort renouvellement (arrivée de ménages relativement aisés).

n Corrélativement, la part des ménages à bas revenus est assez faible. L'INSEE estimait à 16.3 % de la population du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » la part des ménages à bas revenus en 1999, avec une progression de un point depuis 1994. Dans le même temps, ce taux s'élevait à 22.2 % au niveau de la moyenne des Pays de la Région, avec une progression sensiblement supérieure.

En 2000, le nombre d'allocataires de minima sociaux (10.4 pour 1 000 habitants) était 2.4 points au-dessous de la moyenne des Pays périurbains (12.8 pour 1 000) et deux fois moins élevé que la moyenne de la Région (20.7 pour 1 000 habitants).

En 1999, la proportion de bénéficiaires du RMI était nettement moins importante dans le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » que dans la moyenne des Pays de la Région (6.6 habitants sur 1 000 contre 9.8 dans la moyenne des Pays).

## A.7.2 Des indices de creusement des inégalités sociales depuis quelques années

Globalement, il ne semble pas que la part de ménages pauvres ou en difficulté s'accroisse de manière quantitative. En revanche on relève un faisceau d'indices qui pourraient indiquer une aggravation qualitative de la pauvreté et de la précarité sociale. Ces analyses sont toutefois particulièrement délicates, compte tenu de la difficulté à disposer de données récentes et fiables pour toutes les communes<sup>5</sup>.

### A.7.2.1 Malgré une situation globalement privilégiée, le chômage progresse dans le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire »

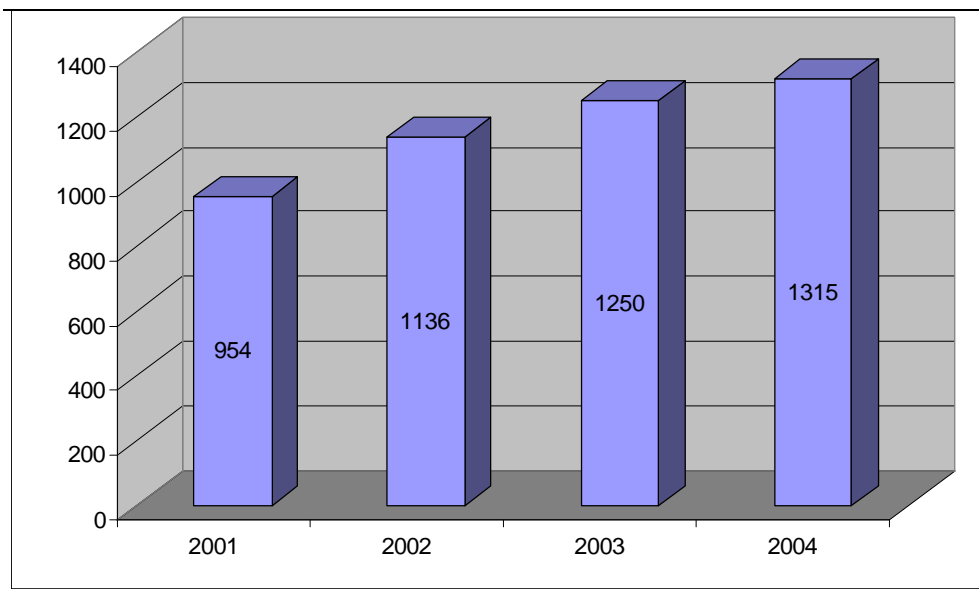
n Le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » est relativement protégé par rapport au chômage. Les taux relevés au niveau du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » sont durablement inférieurs à ceux de l'agglomération orléanaise, le taux de chômage du premier étant inférieur de deux à trois points à celui de la seconde pour toutes les catégories de demandeurs d'emploi : hommes, femmes, jeunes, chômeurs de longue durée.

---

<sup>5</sup> Les données exploitées posent en effet deux types de problèmes : d'une part, elles ne sont pas toutes disponibles sur des années postérieures à 1999, et d'autre part des problèmes de confidentialité ou de transmission de données empêchent parfois de disposer des données pour l'intégralité des communes du Pays.

n Toutefois, l'augmentation nationale du chômage se ressent dans le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire », et elle est aujourd'hui perçue par l'ensemble des communes, avec un total de 1 315 demandeurs d'emploi (catégories 1, 2 et 3) au 31 mars 2004.

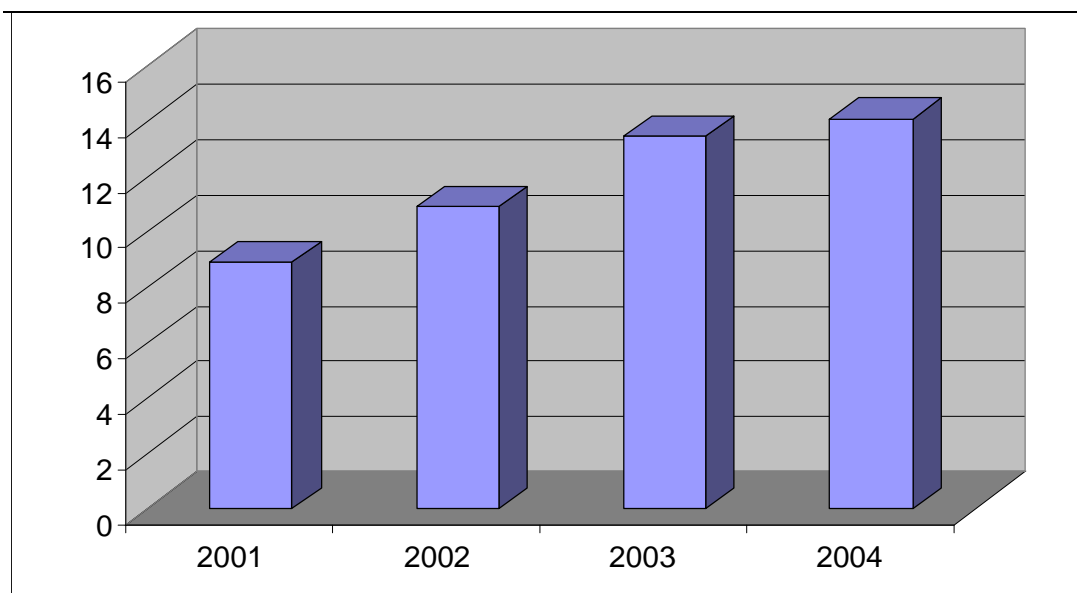
Figure n° 11 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi entre 2001 et 2004 (Demande d'emploi en fin de mois - DEFM comptabilisée au quatrième trimestre)



n Le chômage des jeunes (18.8 %) est moins important qu'à l'échelle du Loiret (21.7 %) ou qu'à l'échelle nationale (21.1 %), mais, comme ailleurs, les jeunes sont les premiers touchés par l'aggravation du chômage.

Dans le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire », cette catégorie est particulièrement exposée aux freins à la mobilité qui rendent encore plus délicate leur recherche d'emploi.

Figure n° 12 : Evolution du taux de chômage des jeunes de 16 à 25 ans entre 2001 et 2004 (DEFM comptabilisée au quatrième trimestre)



#### A.7.2.2 Une faible proportion du nombre d'allocataires de minima sociaux mais des indices d'aggravation de la situation des bénéficiaires

n Comme cela est indiqué plus haut, le nombre d'allocataires de minima sociaux est peu important dans le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire ».

n Toutefois un certain nombre d'indices laissent entrevoir l'éventualité d'une aggravation significative de la situation des bénéficiaires et du renforcement des écarts entre la situation de la population la plus aisée et la moins aisée.

En premier lieu, après avoir baissé entre 1999 et 2001, il semble que le nombre d'allocataires du RMI progresse à nouveau<sup>6</sup>. Depuis deux ans, on observe une remontée très nette du nombre d'allocataires du RMI dans des villes importantes comme Jargeau, Châteauneuf-sur-Loire et Saint-Denis-de-l'Hôtel.

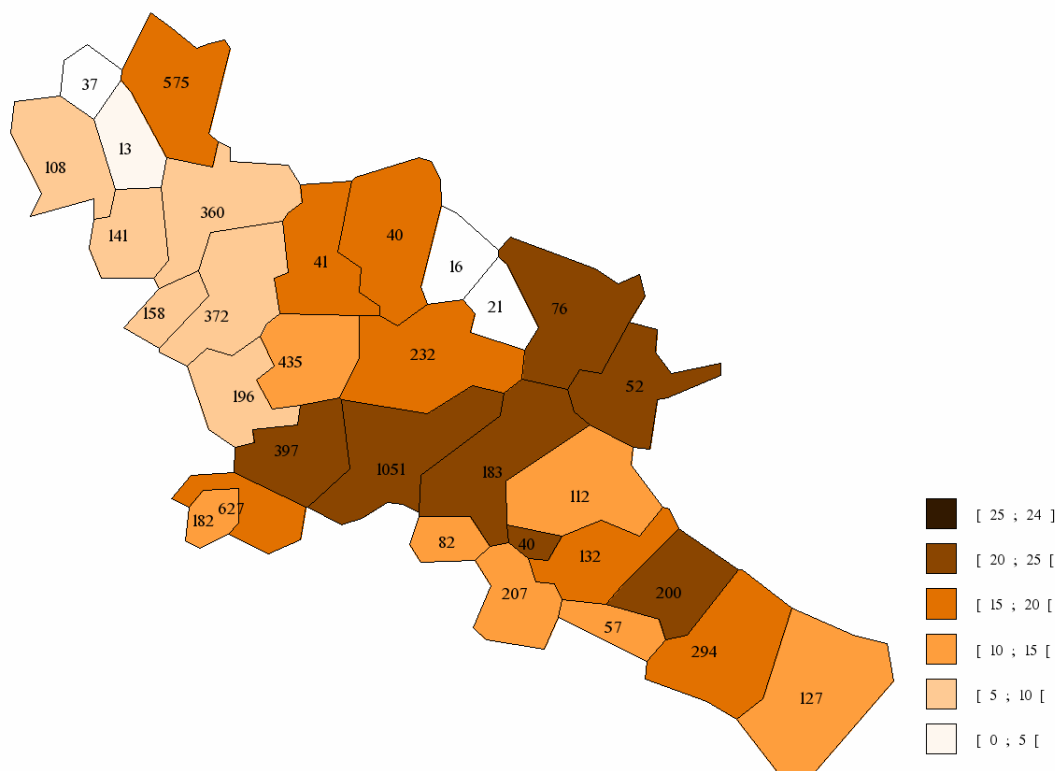
D'autre part, bien que les chiffres de 2003 montrent une stabilité générale du nombre de ménages à bas revenus<sup>7</sup> par rapport à 1999 (environ 6 564 ménages), on identifie ce qui pourrait être un phénomène de polarisation de ces ménages dans les communes centrales du Pays « Forêt d'Orléans – Val de

<sup>6</sup> Cette analyse s'appuie sur les données transmises par l'INSEE, parmi lesquelles il manque toutefois certaines données communales.

<sup>7</sup> Définition des ménages à bas revenus : ménages dont le niveau de vie est inférieur à la demi-médiane des niveaux de vie. Le niveau de vie d'un ménage correspond à l'ensemble des revenus déclarés à l'enquête.

Loire », avec des communes où ils représentent 1/5 voire 1/4 de la population (cf. carte ci-après).

Figure n° 13 : Les effectifs et la part des ménages à bas revenus par commune en 2003



Lecture : les chiffres inscrits dans les périmètres communaux représentent les effectifs ; la couleur plus ou moins foncée indique la part en % de cette catégorie de population dans l'ensemble de la population de chaque commune.

Certains acteurs constatent ainsi, de manière empirique, un creusement des écarts entre les bas revenus et les revenus moyens, notamment au centre du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » (Fay-aux-Loges, Saint-Denis-de-l'Hôtel...).

n Le « coût d'accès à l'emploi » pour les habitants a augmenté fortement ces dernières années : moyens de transport pour accéder au lieu de travail, coût du logement...

Le fait d'accéder à l'emploi, puis de l'occuper, a un coût important pour les actifs du territoire. Les déplacements domicile-travail sont importants et la possession d'un véhicule constitue un facteur déterminant – discriminant dans certains cas – pour l'accès à l'emploi.

Ainsi, le développement du travail des femmes, dans une configuration du territoire qui reste très rurale, suppose dans la grande majorité des cas que le couple dispose de deux véhicules.

D'autre part, la forte attractivité résidentielle du territoire se traduit par une augmentation de l'immobilier, du coût foncier et de logement sur certaines parties du territoire. Les prix augmentent considérablement aussi bien à Loury, Neuville-aux-Bois, Saint-Lyé-la-Forêt qu'à Châteauneuf-sur-Loire, Fay-aux-Loges ou Saint-Benoît-sur-Loire. Les terrains disponibles se font de plus en plus rares.

Conjugués, ces phénomènes alimentent une tendance à un appauvrissement relatif des ménages les moins aisés par rapport à un niveau de vie global qui augmente, et contribuent à expliquer la croissance du phénomène de surendettement, constatée de manière empirique dans plusieurs communes.

#### A.7.2.3 La problématique du handicap touche un nombre croissant d'habitants

n NB : le décompte des personnes touchées par une situation de handicap est une question particulièrement délicate au plan méthodologique, car cela nécessite de s'appuyer sur des données relatives à la reconnaissance de la situation de handicap, laquelle renvoie à des définitions, des procédures, des administrations et des chiffres différents. Les analyses qui suivent sont donc à prendre avec prudence.

n S'élevant à 5.7 personnes pour 1 000 habitants, le nombre d'allocataires de l'AAH<sup>8</sup> était presque deux fois moins important dans le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » que dans la moyenne des Pays de la Région en 1999, mais il y a augmenté aussi beaucoup plus fortement.

n Bien que les allocataires AAH soient de plus en plus nombreux, la question du handicap apparaît aujourd'hui sans doute insuffisamment posée sur le territoire.

---

<sup>8</sup> Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) : attribuée à toute personne de 20 ans et plus ayant une incapacité permanente d'au moins 80 % ou reconnue inapte à se procurer un emploi. L'aide forfaitaire favorise la vie autonome à domicile des personnes concernées.

## B L'ANALYSE DES BESOINS DE SERVICES : UNE TYPOLOGIE DE POPULATIONS ET DE BESOINS

---

### B.1 Préalable : pourquoi une typologie de populations et de besoins ?

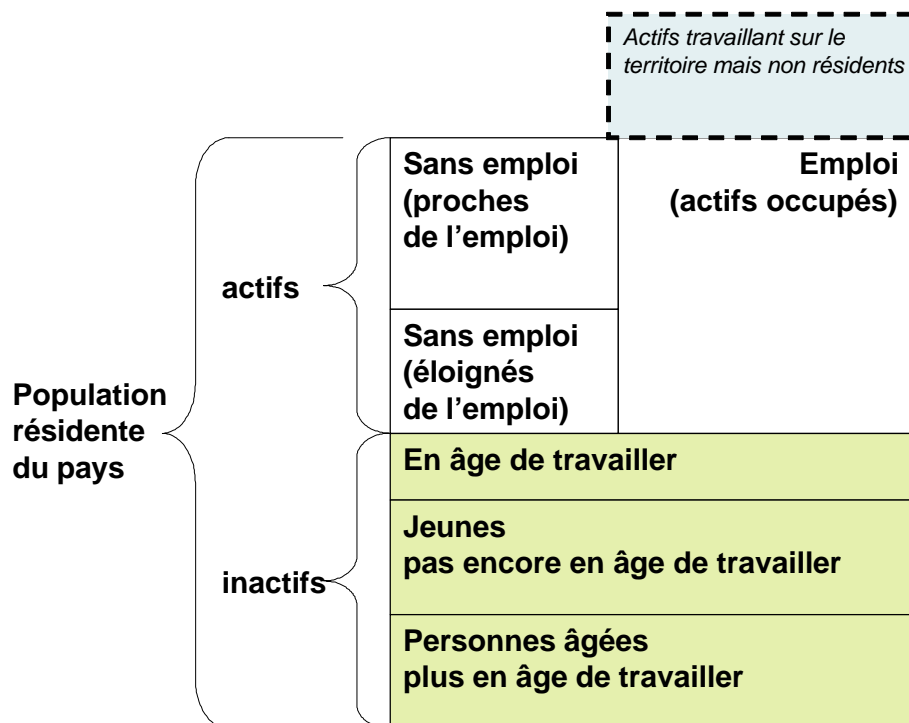
#### B.1.1 Analyser les besoins de services en faisant émerger des types de besoins existants et à venir

Afin d'identifier les attentes et les besoins de la population, et dans le souci de faire émerger à la fois les caractéristiques quantitatives et qualitatives de ces besoins, la méthode retenue a privilégié une approche par type d'habitants, appelée à déboucher sur une typologie de besoins.

#### B.1.2 La méthode

Compte tenu de la configuration sociodémographique du territoire, la typologie élaborée identifie plusieurs catégories d'habitants. Elle est structurée autour des deux grandes catégories de population que sont les actifs et les inactifs :

- la population active : elle regroupe les actifs occupant un emploi, et les actifs sans emplois, proches de l'emploi pour certains, et rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle pour d'autres.
- la population inactive : elle regroupe les différentes catégories de jeunes n'exerçant pas d'activité professionnelle. Avec une grille de lecture générationnelle, on peut distinguer les jeunes qui ne sont pas en âge de travailler, les personnes en âge de travailler n'exerçant pas d'activité professionnelle (comme certaines mères de famille), et les personnes qui ne sont plus en âge de travailler (retraités).



De manière transversale par rapport à cette catégorisation, d'autres critères peuvent être pris en compte : les catégories de nouveaux résidents du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire », les personnes en difficulté sociale...

NB : cette typologie est une catégorisation d'analyse, qui n'a aucune fin en soi, mais constitue simplement un moyen d'éclairer sous un jour renouvelé l'approche de la population et de ses besoins en matière de services.

## B.2 La population active et ses besoins

### B.2.1 Les actifs occupant un emploi ou proches de l'emploi

L'importance du taux d'activité des hommes et des femmes (22 444 actifs dénombrés au total en 1999) résidents est un élément structurant pour la vie quotidienne du Pays, et pour les modes de vie et les besoins de ses habitants.

#### B.2.1.1 La population active prise au sens large (approche transversale)

Caractéristiques sociodémographiques marquantes	Besoins correspondants en matière de services à la population
<p>Un taux d'activité important (58 % en 1999 alors que la moyenne nationale n'était que de 55 %) sur un territoire à l'attractivité résidentielle forte.</p> <p>Des déplacements domicile-travail importants en terme de distance (une vingtaine de km en moyenne) et d'effectifs concernés : la moitié des actifs (plus de 11 000 habitants) travaille à l'extérieur du Pays, en particulier dans l'orléanais, où une offre de services nourrie est accessible. En revanche, pour un actif sur deux, l'offre de services quotidienne de proximité est située exclusivement sur le territoire du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire ».</p>	<p><u>Besoins de services transversaux liés à l'attractivité résidentielle du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctions administratives, services postaux et de télécommunications et de santé : besoins croissants en matière de présence (maintien) et d'amplitude horaire</li> <li>- Forte demande de services en matière de services périscolaires, de restaurants scolaires, de garde d'enfants, de création de crèche, de classes d'écoles maternelles et de primaires, de mise en place de centres aérés (notamment le mercredi)</li> <li>- Besoins de services en matière d'aide aux porteurs de projets, associatifs ou d'entreprises</li> <li>- Transports :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o desserte et amplitude horaire des transports en commun</li> <li>o parkings relais vers l'offre de transport en commun</li> </ul> </li> <li>- Commerces de proximité (hors champ de l'étude)</li> <li>- Services culturels, sportifs et de loisirs :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o attente d'une offre de services de proximité pour le sport et les loisirs, destinés notamment – mais pas seulement – aux jeunes</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>○ pour l'offre culturelle : attentes moins fortes surtout dans la partie Nord et centrale du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire », la population étant disposée à se rendre sur l'Orléanais pour bénéficier de services culturels identifiés sur ce pôle</li></ul>
--	---

### B.2.1.2 Les actifs travaillant mais ne résidant pas sur le territoire

Caractéristiques sociodémographiques marquantes	Besoins correspondants En matière de services à la population
Une ouverture du territoire sur des actifs n'y résidant pas (plus d'un tiers des 15 000 emplois salariés du Pays).	<p><u>Besoins de services liés à l'attractivité économique du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire »</u> (pour les entreprises et l'environnement de travail des personnes travaillant sur le territoire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Services postaux et de télécommunications à proximité du lieu de travail ou sur le trajet domicile-travail</li> <li>- Transports : <ul style="list-style-type: none"> <li>o desserte et amplitude horaire des transports en commun</li> <li>o parkings relais vers l'offre de transport en commun</li> </ul> </li> <li>- Commerces de proximité, notamment en termes de restauration</li> </ul>

### B.2.1.3 Les femmes actives

Caractéristiques sociodémographiques marquantes	Besoins correspondants En matière de services à la population
Important taux d'activité (51.7 % en 1999 ; augmentation depuis lors), en très fort développement (il n'était encore que de 48.3 % en 1990), avec des caractéristiques d'emploi très marquées : la part des femmes travaillant à temps partiel se situe autour de 33 % dans la Région, le temps partiel subi touche avant tout les femmes, qui ont en général plus de difficulté que les hommes à concilier vie privée et vie professionnelle.	<p><u>Besoins de services spécifiques liés à l'attractivité résidentielle du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » pour des femmes qui travaillent de plus en plus</u> : attentes croissantes en matière</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'augmentation de l'amplitude et de la lisibilité des horaires d'ouverture des différents services,</li> <li>- de services à domicile (ménage, repassage...)</li> </ul>

### B.2.1.4 Les jeunes actifs et les « pré-actifs » de plus de 15 ans

Caractéristiques sociodémographiques marquantes	Besoins correspondants en matière de services à la population
<p>Les jeunes de 15 ans à 25 ans se répartissent en deux catégories, dont la réalité quotidienne diffère, mais dont une part des attentes sociales et des besoins de services se rejoignent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2/3 de jeunes encore en scolarité ou en cours d'études, en phase d'acquisition de leur indépendance en matière de mobilité, plus exigeants que les générations les plus jeunes aussi en matière d'offre sportive et culturelle, qu'ils peuvent toutefois chercher – voire même qu'ils désirent trouver à l'extérieur du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire ».</li> <li>- 1/3 de jeunes actifs (les jeunes de 15-24 ans représentant eux-mêmes 9.1 % de la population). S'élevant à 33 % environ, le taux d'activité des 15-24 ans est moins élevé dans le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » que dans la moyenne des Pays de la Région (36 % environ), car le phénomène d'allongement des études y est plus sensible, en lien avec la proximité du pôle orléanais.</li> </ul> <p>On constate que les départs du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » à partir de 20 ans sont nombreux, et corrélés en partie à une attractivité du territoire insatisfaisante pour cette catégorie de population.</p>	<p><u>Besoins de services spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilité et transports pour les jeunes actifs ou les pré-actifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>o gain d'autonomie dans la mobilité : les besoins de possession d'une voiture ou d'un cyclomoteur sont importants</li> <li>o la desserte spécifique d'Orléans et les liaisons intra pays constituent un enjeu clé.</li> </ul> </li> <li>- Les attentes en matière de services culturels, sportifs et de loisirs posent des problèmes importants d'identification. Il n'existe pas de demande à proprement parler. Ce constat ne se limite pas aux jeunes actifs mais renvoie à une problématique plus large de la difficulté à cerner les attentes des jeunes (de 16 à 25 ans notamment) et à offrir des services leur correspondant. Mais l'émergence, la structuration et la mise en débat de cette demande sociale constituent des enjeux importants pour le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » en termes de capacité à renforcer et à pérenniser son attractivité résidentielle en direction des jeunes actifs.</li> <li>- Les besoins de services liés à la santé pour les jeunes concernent la prévention sur les conduites à risque, l'absence d'un planning familial.</li> <li>- Même si ce champ n'entre pas spécifiquement dans l'objet de l'étude, les besoins de logement individuel pour les jeunes se heurtent à une augmentation des prix de l'immobilier, à une offre locative restreinte et à un faible turnover des logements sociaux qui peuvent jouer un rôle rédhibitoire à rester sur le territoire.</li> </ul>

## B.2.2 Les actifs rencontrant ou susceptibles de rencontrer des difficultés d'insertion sociale et professionnelle

Les données sur les actifs rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle sont difficiles à analyser, car celles qui sont disponibles sont souvent doublement partielles : la fraîcheur des indicateurs disponibles n'est pas toujours garantie, et l'exhaustivité des données disponibles pose souvent problème, certaines données communales faisant fréquemment défaut et gênant la conduite d'une analyse globale au niveau du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire ». Toutefois, compte tenu de l'évolution croissante du chômage et des indices d'aggravation de la pauvreté en termes qualitatifs (cf. plus haut), il paraît essentiel de s'interroger sur les caractéristiques des populations concernées et de leurs besoins.

### B.2.2.1 Les jeunes demandeurs d'emploi

Caractéristiques sociodémographiques marquantes	Besoins correspondants en matière de services à la population
<p>Les jeunes sont la catégorie de la population active la plus touchée par l'augmentation du chômage depuis 2001. En effet, si le taux de chômage des 15-24 ans était d'environ 8 %, il est supérieur à 13 % en 2004.</p> <p>Le chômage des jeunes est moins élevé que dans les autres territoires de la Région (à l'échelle du Loiret, le taux de chômage relatif aux 15-24 ans est de 21.7 %), mais son augmentation y est ici aussi particulièrement sensible (compte tenu notamment de leur part importante dans la population).</p>	<p><u>Besoins de services spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les attentes en matière de transports et de mobilité sont identiques à ceux des jeunes actifs, même si le frein financier pour y accéder se trouve démultiplié. Le fait de ne pas posséder de voiture est un obstacle pour trouver un emploi en dehors du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire », pour suivre une formation dans un lieu autre que sa résidence, pour demander un accompagnement particulier auprès de référents ou d'antennes de missions locales.</li><li>- Au niveau de besoins de services d'accompagnement, il semble que ces jeunes aient tendance spontanément à utiliser les services offerts par l'agglomération orléanaise, Gien ou Pithiviers. Toutefois, face aux problèmes de mobilité, notamment pour les jeunes demandeurs d'emploi de durée plus longue, une réflexion est à engager sur l'existence d'une offre de proximité, facilement accessible.</li></ul>

### B.2.2.2 Les demandeurs d'emploi adultes

Caractéristiques sociodémographiques marquantes	Besoins correspondants en matière de services à la population
<p>Les demandeurs d'emploi (on estime que plus de 1 350 personnes en 2004 entrent dans cette catégorie), même si la proportion reste relativement faible par rapport à l'ensemble de la population active, ont augmenté nettement.</p>	<p><u>Besoins de services spécifiques</u> : les besoins de services sont orientés sur la nécessité d'anticiper et de limiter le développement du chômage de longue durée et les risques d'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les services d'accueil, d'information et d'orientation, ainsi que d'intermédiation sur le marché du travail : besoin de lieux d'accueil de proximité pour repérer les offres d'emploi et bénéficier de services d'accompagnement personnalisés. Besoins connexes de services en matière d'aide à la création ou à la reprise d'entreprises.</li> <li>- Mobilité et transports pour les demandeurs d'emploi : <ul style="list-style-type: none"> <li>o besoin d'autonomie dans la mobilité : les besoins de possession d'une voiture ou d'un cyclomoteur sont importants (les besoins sont similaires à ceux des actifs en général, mais les freins financiers sont plus importants)</li> <li>o la desserte : interne au pays d'une part, mais aussi vers Orléans ainsi que Gien, Montargis ou Pithiviers.</li> </ul> </li> </ul>

### B.2.2.3 Les personnes en grande difficulté sociale

Caractéristiques sociodémographiques marquantes	Besoins correspondants en matière de services à la population
<p>Le diagnostic sociodémographique fait moins ressortir une augmentation du nombre de personnes touchées par la pauvreté et la précarité (on estime qu'environ 270 personnes touchent le RMI en 2004) que des indices d'aggravation (à confirmer) de la situation des personnes les plus fragiles (15 % des ménages sont estimés être à « bas revenus » et l'on observe ce qui pourrait être une paupérisation du centre du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire »).</p> <p>Les familles monoparentales, particulièrement exposées à la précarité sociale, sont en augmentation sur le territoire.</p>	<p>Le premier besoin est indirect, mais essentiel, puisqu'il s'agit de mieux connaître les phénomènes et de mieux repérer les personnes en grande difficulté sociale.</p> <p><u>Besoins de services spécifiques reposant sur une logique de démultiplication des besoins repérés pour les autres catégories d'habitants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur la santé : besoin d'une offre de services en matière de prévention et d'une accessibilité garantie en matière géographique et financière</li> <li>- Sur les enjeux de mobilité : en vue d'accéder à l'emploi bien entendu, mais également à l'offre de services publics administratifs et sociaux : CAF, CPAM, Assedic et ANPE, structures d'accompagnement social</li> <li>- Sur l'accessibilité financière de l'offre de services culturels, sportifs et de loisirs, souvent mal identifiée par ailleurs (exclusion culturelle)</li> <li>- En matière d'accès aux technologies de l'information et de la communication, c'est-à-dire en termes d'accès à l'équipement mais aussi en termes d'usager et de capacité à recourir aux ressources disponibles</li> <li>- En matière d'accompagnement social, avec des besoins de conseil pour l'économie sociale et familiale par exemple</li> <li>- En matière d'accès au droit et de soutien juridique</li> </ul>

#### B.2.2.4 Les personnes souffrant d'un handicap

Caractéristiques sociodémographiques marquantes	Besoins correspondants en matière de services à la population
<p>En raison du caractère très partiel des données sur le handicap, il est difficile d'apprécier son poids sur le territoire, et en particulier d'établir une distinction entre actifs et inactifs. On peut cependant estimer que 300 personnes perçoivent l'Allocation pour Adulte Handicapé (AAH).</p>	<p>A l'instar des personnes en grande difficulté sociale, le premier besoin est indirect puisqu'il paraît essentiel de mieux connaître les populations concernées et de mieux sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux du handicap.</p> <p><u>Besoins de services spécifiques liés à la situation de handicap :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoin de mieux connaître les caractéristiques et les besoins de cette catégorie de population, dont le risque est qu'elle soit « oubliée » par les actions locales</li> <li>- Besoin d'une offre de transport adaptée au handicap moteur, visant à permettre l'accès à une offre de services spécialisée qui sera peu présente sur le territoire de résidence.</li> <li>- Besoin de services pour accompagner l'insertion : connaissance des droits, des structures d'accueil, des possibilités de formation...</li> </ul>

## B.3 La population inactive et ses besoins

### B.3.1 Les personnes âgées

Caractéristiques sociodémographiques marquantes	Besoins correspondants en matière de services à la population
<p>Trois éléments spécifiques doivent être intégrés au diagnostic propre à cette catégorie de population :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les plus de 60 ans représentaient 20.7 % de la population en 1999 mais cette part augmente à un rythme extrêmement rapide (cf. pyramide des âges supra) en raison du « papy-boom »</li> <li>- Une espérance de vie plus longue qui pose le problème de la dépendance, mais simultanément le besoin de distinguer les différentes catégories de personnes âgées : toutes, loin s'en faut, ne sont pas dépendantes</li> <li>- La problématique de l'exclusion sociale et de l'isolement de certaines personnes âgées ne paraît pas déterminante dans un territoire rural où le degré d'intégration sociale des personnes âgées paraît relativement élevé et les situations de grand isolement relativement rares. Ainsi,</li> </ul>	<p>Dans ce cas également, le premier besoin est indirect puisqu'il s'agit de mieux connaître les populations concernées et leurs attentes, difficulté récurrente des politiques publiques en direction des personnes âgées.</p> <p><u>Besoins de services spécifiques, appelés à connaître une forte croissance dans les années à venir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur la santé et l'aide à domicile : <ul style="list-style-type: none"> <li>o besoin, en premier lieu d'une densification de l'offre sanitaire pour accompagner l'augmentation des besoins de santé et compenser les départs en retraites des professionnels de la santé.</li> <li>o besoin, ensuite, d'une offre de services et de soins à domicile liée à la prise en charge du vieillissement à domicile</li> <li>o besoin, enfin, de places en institution pour personnes âgées, que ce soit en structures dédiées à l'accueil de jour ou en maison de retraite médicalisée.</li> </ul> </li> <li>- Sur l'accès aux droits : besoin d'une réflexion sur l'accès aux droits et sur la solvabilité de la demande sociale en matière de services</li> <li>- Sur l'offre de services culturels, sportifs et de loisirs, il s'agit de distinguer les nouveaux retraités, de plus en plus actifs socialement, et les personnes plus âgées qui cheminent vers la dépendance : <ul style="list-style-type: none"> <li>o pour les personnes âgées autonomes : des attentes sportives, culturelles et de loisirs, et éventuellement en termes d'offre associative de manière à s'impliquer dans des activités bénévoles</li> </ul> </li> </ul>

en 1999, 2 000 personnes de plus de 66 ans étaient identifiées comme vivant seules, ce qui représente 4 % de la population du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire ».

- pour les personnes plus âgées et/ou dépendante : la problématique d'isolement devient prégnante, et peut principalement être abordée par le biais de l'offre culturelle et de loisirs.
- Sur la mobilité :
  - besoin d'une offre de services en matière de transports à la demande sur de petits trajets (comme en atteste le succès de la mise en place de taxis)
  - mais le développement des interventions à domicile constitue un moyen de traiter les difficultés de mobilité (en veillant à ne pas générer ou aggraver des difficultés d'isolement social)
  - droit commun et d'une accessibilité garantie en matière géographique et financière

### B.3.2 Les jeunes et les très jeunes habitants (moins de 16 ans)

Caractéristiques sociodémographiques marquantes	Besoins correspondants en matière de services à la population
<p>La jeunesse du territoire est un enjeu essentiel pour le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire ». Elle est liée à l'attractivité du territoire pour les parents actifs.</p> <p>Les jeunes ici considérés sont majoritairement scolarisés dans le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » et leurs besoins en matière de services (ou ceux de leurs parents) sont à analyser dans une logique de proximité.</p> <p>On peut distinguer trois tranches d'âge au sein des jeunes de moins de 15 ans : les 0-5 ans, les 6-10 ans et les 11-15 ans, chaque tranche d'âge ayant des besoins spécifiques. En 1999, la première tranche d'âge regroupait environ 3 300 enfants, la deuxième 3 450 et la troisième comptait 3 700 jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoins en matière scolaire et périscolaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>o l'augmentation marquée du nombre de jeunes enfants conduit à une demande forte de création de places de crèches et de haltes-garderies, de classes de maternelles et de primaires.</li> <li>o l'absence de lycée sur le territoire du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » qui compte environ 2 200 jeunes en âge d'être scolarisés en lycée interroge sur l'existence d'une attente particulière des jeunes et de leurs parents en la matière, que certains éléments tendent à confirmer.</li> <li>o l'évolution des modes de vie des parents, qui travaillent de plus en plus loin, génère des attentes sociales fortes en matière de mise en place de services périscolaires plus nombreux et ayant des amplitudes horaires larges, notamment le mercredi dans les communes les plus petites.</li> </ul> </li> <li>- Les attentes sont fortes en matière de culture, de sport et de loisirs de proximité, mais posent des questions d'accessibilité géographique et horaire. Dans les petites communes où l'offre est limitée ou présente sur un autre territoire au sein de la Communauté de communes, des problèmes de mobilité des jeunes existent pour accéder à cette offre.</li> <li>- Enfin les besoins spécifiques des jeunes handicapés paraissent peu pris en compte actuellement au niveau du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire ». Il existe une seule Classe d'Intégration Scolaire à Neuville-aux-Bois. Or des besoins existent en matière d'accès à l'école, aux services périscolaires, à l'offre culturelle, sportive et de loisirs.</li> </ul>

## B.4 La population spécifique des nouveaux résidents

Caractéristiques sociodémographiques marquantes	Besoins correspondants en matière de services à la population
<p>Un tiers de la population du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » est constituée de nouveaux arrivants qui se sont installés au cours des dix dernières années sur le territoire. Cette population a des attentes particulières croisant des exigences d'accessibilité héritées d'un ancien mode de vie très fréquemment urbain et des attentes en termes de qualité de vie.</p> <p>Vis-à-vis des « anciens habitants », l'enjeu d'intégration est essentiel (le risque étant que ces nouvelles populations restent « à part » et que la commune devienne un territoire-dortoir), mais ces nouvelles populations contribuent aussi à diffuser de nouveaux modes de vie et de nouvelles attentes en matière de services à la population.</p>	<p>Les attentes spécifiques des nouveaux arrivants sont souvent de bénéficier d'un accès aux mêmes services qu'en ville tout en profitant d'un meilleur cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attente d'une offre de services diversifiée (culture, loisirs, sport, périscolaire...) et intégrant des services publics de proximité</li> <li>- Grandes amplitudes horaires afin de pouvoir articuler temps de travail et temps libre</li> <li>- Demande forte en matière de téléphonie mobile et d'ADSL</li> <li>- Demande accrue de services à domicile en lien avec de fortes proportions de femmes actives dans ces ménages.</li> </ul> <p>Il convient toutefois de différencier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les nouveaux arrivants actifs (jeunes ménages...), pour qui l'essentiel de la vie active reste ailleurs, en lien avec le lieu de travail souvent situé dans le pôle urbain orléanais, et dans une moindre mesure giennois</li> <li>- Les nouveaux arrivants plus âgés (personnes en fin de carrière, jeunes retraités), dont les attentes en matière de services de proximité peuvent être sensiblement différentes</li> </ul>

## C L'ANALYSE DES BESOINS DE SERVICES : APPROCHE THÉMATIQUE

---

### C.1 L'analyse des besoins en matière de transport

n Une problématique essentielle, qui touche tous les publics, mais se caractérise par une forte dispersion des besoins : il n'y a pas de besoins tous publics identifié – en dehors de la contrainte de politiques tarifaires attractives (ou accessibles selon les cas). Au contraire, on relève des besoins spécifiques nombreux et difficiles à concilier.

n Pour les actifs (travaillant à l'extérieur du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » ou dans le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire », incluant les demandeurs d'emploi), qui ne souhaitent ou ne peuvent pas utiliser leur propre véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail :

- Solutions de parkings intermédiaires dans le cadre de déplacements intermodaux (ex : voiture + bus ou train, voire tram si les lignes sont prolongées).

n Pour les actifs (travaillant à l'extérieur du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » ou dans le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire », et incluant les demandeurs d'emploi) qui ne disposent pas d'une autonomie en matière de mobilité, faute par exemple de possession d'un véhicule (actifs captifs) :

- Trajets de desserte : une desserte des pôles d'emploi principaux :
  - o pôles externes : Orléans, Gien et Sully-sur-Loire,
  - o pôles internes : Neuville-aux-Bois, Châteauneuf-sur-Loire, Jargeau, Saint-Denis-de-l'Hôtel,
  - o NB : anticiper les futurs besoins en matière de transport vers Artenay près de l'échangeur de la future A19.
- Horaires en adéquation avec ceux pratiqués dans les entreprises.

n Pour les personnes rencontrant des freins particuliers à la mobilité (jeunes entrants sur le marché du travail, certains demandeurs d'emploi, et parfois les femmes actives, notamment celles qui retrouvent un emploi après une période d'inactivité) :

- aide à l'autonomie en matière de transport (prêt de véhicule, aide financière...)
- besoin de transport à la demande (ex : taxi), et de transports permettant de se rendre dans les services publics administratifs et sociaux : CAF, CPAM, ANPE et autres structures d'accompagnement social

n Pour les personnes âgées :

- Sur le type de transports : besoin de transports à la demande (ex : taxi), et de transports permettant de se rendre dans les services publics administratifs et sociaux
- Sur les trajets et la desserte :
  - o offre de transports vers les pôles internes au Pays : fonction de proximité pour un accès à l'ensemble des services quotidiens (commerce, santé, administration) au sein du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » et nécessaires pour le maintien à domicile
  - o offre de transports vers les pôles extérieurs : fonctions administratives et sanitaires supérieures (rendez-vous avec des médecins spécialistes, examens, hospitalisation)

n Pour les jeunes enfants et les scolaires :

- Offre de transports collectifs pour l'école (quotidien) et les loisirs (mercredi, samedi). Il s'agit notamment de petits trajets entre des communes rurales et les pôles internes du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » offrant ces services (Neuville-aux-Bois, Jargeau, Saint-Denis-de-l'Hôtel, Châteauneuf-sur-Loire, Ouzouer-sur-Loire).

n Pour les personnes souffrant d'un handicap moteur :

- Services adaptés de transports ou aide financière à l'autonomie en matière de transport

## C.2 L'analyse des besoins en matière d'emploi, formation, insertion

n Il s'agit d'une problématique croissante avec le développement de l'activité des femmes et l'augmentation du chômage, mais on n'identifie pas de besoins « tous publics ». Les besoins sont au contraire très liés aux spécificités des différentes catégories de publics, et en premier lieu à celles des demandeurs d'emploi.

n Pour la population active dans son ensemble :

- Structures d'accueil et d'information sur l'orientation professionnelle tout au long de la vie, sur les possibilités offertes en matière de formation et sur les débouchés locaux en matière d'emploi (filière bois), sur la création ou la reprise d'entreprises...
- Structures d'appui et d'accompagnement aux porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprises, mais aussi de projets collectifs de type associatif

n Pour les demandeurs d'emploi adultes :

- Services d'accueil, d'information et d'orientation ainsi que d'intermédiation sur le marché du travail (dispositifs, offres d'emploi...)
- Offre de proximité d'accompagnement personnalisé, surtout pour ceux en grande difficulté sociale et d'insertion, devant permettre de mieux connaître leurs attentes et de mettre en œuvre de prestations de proximité et de qualité.

n Pour les jeunes demandeurs d'emploi :

- Offre facilement accessible et de proximité destinée aux jeunes demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans, dont la durée de chômage est importante, et qui ont des difficultés à se déplacer

n Pour les personnes handicapées :

- Nécessité de mieux connaître cette population afin de mieux cerner leurs attentes et leurs besoins en matière d'orientation professionnelle, d'insertion, de formation
- Services pour accompagner l'insertion : connaissance des droits, des structures d'accueil et des possibilités de formation, information des employeurs des aides disponibles et des possibilités d'aménager les postes de travail.

### C.3 L'analyse des besoins en matière de santé

NB : en trame de fond de cette problématique, et sans préjuger de l'analyse de l'offre à venir, il est utile de rappeler que la Région Centre se situe au dernier rang des régions françaises en matière de densité médicale avec une densité de moins de 94 généralistes pour 100 000 habitants pour une moyenne de 114.6 en France.

n La problématique traverse l'ensemble de la population du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire », avec des besoins généraux « tous publics », mais aussi, en complément, des besoins spécifiques à certaines catégories de population.

n Pour la population du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire », prise au sens large : les besoins en matière d'offre de soins de proximité :

- Besoin en matière de densité (dans l'idéal renforcement, mais au minimum maintien dans la perspective d'une augmentation à venir des départs à la retraite de médecins) de l'offre de soins de proximité : généralistes, infirmiers, kinésithérapeutes, ambulances, pharmacies, voire dentistes, professions pour lesquelles la densité du Pays « Forêt

d'Orléans – Val de Loire » est particulièrement faible (71.3 médecins généralistes pour 100 000 habitants).

- Attentes en matière d'amplitude horaire (notamment garde le soir et le week-end) en lien avec les contraintes de la population active.

n Pour les personnes en grande difficulté sociale :

- Offre garantissant une accessibilité aisée sur l'ensemble du Pays et levant les freins financiers
- Besoins particuliers en matière de prévention santé

n Pour les jeunes :

- Services offerts en lien avec la petite enfance (rôle de la Prévention maternelle infantile (PMI), information et prévention afin d'identifier rapidement certaines pathologies (autisme, dyslexie, allergie, problème de vue et d'audition, pédiatres accessibles)
- Pour les jeunes de 16 à 25 ans : besoin de présence, d'identification et d'accessibilité des services de prévention sur les conduites à risque (insécurité routière, consommation de drogues, maladies sexuellement transmissibles...), et de planning familial

n Pour les personnes âgées, besoin de services de santé répondant aux enjeux liés à l'allongement de l'espérance de vie et à l'augmentation du nombre de personnes âgées :

- Besoins importants et croissants d'une offre de services de soins à domicile très diversifiée
- Besoins spécifiques liés au manque de solution d'hébergement :
  - maisons de retraite médicalisées
  - solutions alternatives (accueil de jour, accueil temporaire, accueil de nuit, accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer)

#### C.4 L'analyse des besoins en matière de services liés aux prestations sociales et familiales, à l'action sociale

n Sur ce plan, il existe des besoins partagés par l'ensemble de la population, complétés par des besoins spécifiques à certaines catégories de population.

n Pour la population prise dans son ensemble :

- Besoins croissants et attentes exprimées en matière de présence (maintien) de lieux et d'horaires d'ouverture des services liés aux prestations sociales et familiales sur le territoire

- n Pour les actifs au sens large, et en particulier les femmes actives :
- Besoins d'amplitude au niveau des jours d'ouvertures et des horaires des services publics (CPAM, CAF...)
  - Attentes croissantes en matière d'offre de services périscolaires, de restaurants scolaires, de gardes d'enfants, de création de crèches, de classes de maternelles et de primaires, de mise en place de centres aérés (notamment le mercredi), avec un impératif d'amplitude horaire de plus en plus large en lien avec les horaires des entreprises
  - Services de garde d'enfants alternatifs : crèche parentale, réseau d'assistantes maternelles (RAM), garde au domicile des parents, actions passerelles pour les enfants de 2 à 3 ans
- n Pour les personnes âgées :
- Besoins croissants de services à domicile (aide ménagère, portage de repas, coiffeur, pédicure...) en vue à la fois de permettre le maintien à domicile et de lutter contre l'isolement des personnes âgées
- n Pour les personnes en grande difficulté sociale :
- Besoins mal identifiés
  - Services d'accompagnement social de proximité (CCAS, accès aux services sociaux, à des structures d'insertion par l'activité économique...) et facilement accessible (géographiquement / financièrement).

## C.5 L'analyse des besoins en matière de loisirs, sport et culture

n Toutes les catégories de la population du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » ont des besoins forts en matière de loisirs, de sport et de culture. Cependant ces besoins ne sont pas identiques et différent selon les tranches d'âge.

- n Pour les actifs au sens large :
- Services de proximité en matière sportive et de loisirs, intégrant des amplitudes horaires convenant aux contraintes spécifiques des actifs, notamment des femmes actives (exigences particulièrement fortes chez les nouveaux résidents provenant du milieu urbain).
  - En matière culturelle :
    - o pour les habitants du Nord et du centre Ouest du Pays : attentes moins importantes en matière de services culturels de proximité, dues à l'attractivité du pôle orléanais, surtout pour les nouveaux résidents provenant de ce pôle urbain),
    - o pour la population de l'Est et de la partie Sud-Est du Pays, on peut s'interroger sur l'existence d'attentes culturelles intermédiaires entre l'offre culturelle accessible à l'extérieur du

Pays, à Gien, Sully-sur-Loire ou Montargis d'une part, et d'autre part celle, plus éloignée mais plus dense, de l'agglomération orléanaise.

n Pour les personnes en grande difficulté sociale :

- Difficulté à connaître des besoins spécifiques en matière de loisirs, de sport et de culture
- Besoin d'aides contribuant à la levée des freins financiers à l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports
- Besoin d'une offre de services qui permette de favoriser l'inclusion sociale

n Pour les jeunes :

- Besoins forts en matière culturelle, sportive et de loisirs demandant une offre de services de proximité et avec des horaires adaptés.
- Attentes spécifiques mais difficiles à identifier pour les jeunes de 16 à 25 ans (pas de demande formulée, ou au contraire des demandes exprimées mais qui paraissent volatiles). La qualité de l'encadrement dans les associations, dans les activités mises en œuvre pour ces jeunes est un élément indispensable pour améliorer l'offre.
- Difficulté à connaître les besoins des jeunes handicapés en matière de culture, de sports et de loisirs : la problématique de l'accessibilité de ces services est toutefois prégnante.

n Pour les personnes âgées :

- Besoins spécifiques aux « nouveaux retraités » ou « jeunes personnes âgées » : fortes attentes en matière sportive, culturelle et de loisirs (difficulté à hiérarchiser ces différents types d'attentes les uns par rapport aux autres) ainsi que dans le développement d'associations permettant le bénévolat. Ce dernier point est à rapprocher de la question du renouvellement de l'encadrement associatif.
- Une offre de services spécifique pour les personnes plus âgées (plus de 75 ans) s'orientant en premier lieu vers la culture et les loisirs. Cette offre peut également apporter des réponses à la problématique de l'isolement.

## C.6 L'analyse des besoins en matière de services postaux

n NB : peu d'éléments relatifs à ces besoins particuliers ont été identifiés à ce jour.

n Pour l'ensemble de la population : besoins exprimés en matière de présence (maintien) de lieux et d'horaires d'ouverture des services postaux, mais difficulté à distinguer deux niveaux de services : le service universel postal (distribution du courrier, bureau de poste) d'une part et l'accès aux services financiers proposés par La Poste d'autre part.

n Nécessité de distinguer les publics captifs, peu mobiles, et qui ne peuvent pas profiter des trajets domicile-travail pour recourir à des services éloignés de leur domicile mais qui seraient accessibles au quotidien.

## C.7 L'analyse des besoins en matière de télécommunications et TIC

n Les Technologies de l'information et de la communication (TIC) sont une problématique essentielle pour l'ensemble de la population du Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire ».

n Pour les personnes en grande difficulté sociale :

- Offre de services permettant l'accès aux équipements de télécommunications et liés aux TIC.
- Services permettant l'usage pertinent des TIC (formation).

n Pour les habitants susceptibles d'effectuer un arbitrage résidentiel entre ce territoire et un autre, l'enjeu pour le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » est de se maintenir à niveau en matière de téléphonie mobile et d'accès à des connexions ADSL (haut débit) qui permettent au territoire :

- de maintenir son attractivité pour de nouveaux résidents. Les attentes des nouveaux habitants sont les plus fortes : ils les placent en tête de leurs besoins en matière de services (enquête Caisse des Dépôts - Mairie-Conseils en 2004 sur « Les nouveaux habitants des territoires ruraux » les attentes de TIC sont surtout celles des nouveaux habitants).
- de ne pas perdre d'attractivité pour les jeunes de plus de 20 ans.

## C.8 L'analyse des besoins en matière d'accès aux droits et d'aide juridique

n En l'état de l'appréhension du territoire et de ses enjeux, cette problématique se concentre sur deux publics particuliers qui peuvent avoir des difficultés d'accès aux droits : les personnes âgées et celles en grande difficulté sociale.

n Pour les personnes âgées :

- Besoin d'information et d'orientation sur les droits et les dispositifs existants destinés aux personnes âgées, ainsi que sur le droit de la consommation et la protection du consommateur.
- Besoin de favoriser l'accès aux droits pour solvabiliser la demande de services et de soins à domicile.

n Pour les personnes en grande difficulté sociale :

- Besoins spécifiques liés à leurs difficultés : faible connaissance des prestations, difficultés liées à la maîtrise du français, problèmes juridiques... (information sur les droits, accompagnement pour faire valoir leurs droits, soutien en cas de problèmes juridiques).

## C.9 L'analyse des besoins en matière d'éducation et d'enseignement

n Une problématique importante pour le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » en raison de l'augmentation constatée des effectifs en âge de scolarisation toutes tranches d'âge confondues. Elle intéresse en premier lieu les ménages avec enfants en âge de scolarisation.

n Pour les jeunes :

- Besoins forts et en augmentation (mais difficiles à quantifier en l'état) de classes maternelles et d'enseignement primaire.
- Interrogation sur la nécessité de créer un lycée dans le Pays « Forêt d'Orléans – Val de Loire » compte tenu de l'importance des effectifs susceptibles d'être scolarisés en lycée (estimation à environ 2000 jeunes).
- Au niveau des jeunes handicapés : faible prise en compte des besoins (existence d'une seule CLIS).